

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1676

12 juillet 2013

SOMMAIRE

Beim Sylvie um Fëschmaart sàrl	80437	Global Corporate Investments S.A.	80407
Camon Invest S.A.	80413	Guinot S.A.	80408
Canoubi S.A.	80404	Immobilière Lassner S.A.	80410
Cardoso S.à r.l.	80404	Immobilière Mühlenbach S.A.	80410
Cardoso S.à r.l.	80404	Immonew S.à r.l.	80410
Carmignac Portfolio	80403	Intelsat Investment Holdings S.à r.l.	80446
Carnegie Fund Services S.A.	80404	Italian Styles Sàrl	80412
Carnegie Investment Fund	80403	Kanelium Invest S.A.	80409
CDP Capital - EuroMezz S.à r.l.	80403	Kanelium Invest S.A.	80409
CEREP III Investment G S.à r.l.	80405	Kapa Participations S.A.	80409
CEREP III Italy S.à r.l.	80405	Kenzo Team S.A.	80409
CF Special Opportunities S.A.	80403	Kutten Sàrl	80411
Challenger Reassurance	80403	Kyra S.à r.l.	80411
Champs de Mars S.A.	80402	La Famille S.A.	80408
Cityman S.à r.l.	80405	Legg Mason Managed Solutions SICAV ..	80447
CLdN Road S.A.	80404	Lema Holding	80411
Climre S.A.	80405	Limaroyal S.A.	80411
Cobelfret International S.A.	80405	Logwin AG	80410
Commodities Limited S.A., SPF	80407	Medor S.A.	80410
Compagnie des Mines et Métaux S.A.	80406	Palmeri S.A., SPF	80411
Compagnie Financière Van Wittenberge et Fils SPF	80407	Piwa	80448
Cordalia S.A.	80406	Pixx S.A.	80448
CV Invest S.A.	80406	RI Menora German Holdings	80414
Cypress Capital Investments Luxembourg S.à r.l.	80407	Sitback S.à r.l.	80439
Degroof Private	80406	Sotrega Lux S.à r.l.	80444
Disney CIS Holdings S.à r.l.	80407	Stingray Holding S.A.	80439
Eurazeo Management Lux S.A.	80413	Stingray Holding S.A.-SPF	80439
Euroheat Group S.A.	80412	Surrey Europe S.à r.l.	80447
Fast Track Diagnostics Luxembourg S.à r.l.	80440	United Tiles S.A.	80402
Gaglioti S.à r.l.	80408	Vap Restaurants S.A.	80448
Gaïa S.à r.l.	80408	Victoria Quarter (Lux)	80402
GLN Investment	80408	Vlivante International S.à r.l.	80448
		Western Technology S.A.	80402

Western Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 31.982.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, statutairement en date du 7 mai 2013 à 10.00 heures

Suite au décès de Monsieur Carlo WETZEL, le mandat du commissaire aux comptes sera remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013068708/14.

(130084065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Victoria Quarter (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.646.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 mai 2013

L'associé unique a décidé de nommer pour une durée indéterminée, Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant de la société en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, gérant démissionnaire en date de ce jour.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013068693/13.

(130084578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

United Tiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.608.

—
Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNITED TILES S.A.

Alexis DE BERNARDI / Loredana PANZANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013068686/12.

(130084340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Champs de Mars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 135.987.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 MAI 2013.

Pour: CHAMPS DE MARS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013068916/15.

(130084806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Challenger Reassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.820.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068915/9.

(130084892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Carnegie Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068905/9.

(130085560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

CF Special Opportunities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068914/10.

(130085352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

CDP Capital - EuroMezz S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.263.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

CDP Capital EuroMezz S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Référence de publication: 2013068906/14.

(130085384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Carmignac Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013068903/12.

(130085002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Carnegie Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 158.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068904/9.

(130085559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Canoubi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 97.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068899/9.

(130085124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Cardoso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 61B, Duchscherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 97.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068902/10.

(130085093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Cardoso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 61B, Duchscherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 97.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068901/10.

(130085092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

CLdN Road S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 82.290.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2013

Messieurs Freddy BRACKE, Kristof WUYTACK, Michel JADOT, Jozef ADRIAENS et la société COBELFRET WATERWAYS N.V. (avec comme représentant permanent M. Pierre CIGRANG) sont renommés administrateurs.

Madame Nicole Baeyens est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

K. Wuytack / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013068923/16.

(130084716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Cobelfret International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 35.480.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2013

Monsieur Michel Jadot et Monsieur Paul Traen sont renommés administrateurs.

Monsieur Vivek Pathak, Capitaine au long cours, demeurant 3, rue de Bruxelles L-8223 Mamer est nommé administrateur.

Monsieur Ludovicus Renders est renommé commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

CERTIFIE CONFORME

Michel Jadot / Paul Traen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013068927/16.

(130085166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Cityman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 30.154.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068921/9.

(130084903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Climre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 53.386.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068924/9.

(130084894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

CEREP III Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.302.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013068911/10.

(130084779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

CEREP III Investment G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 136.029.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013068910/10.

(130084776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Compagnie des Mines et Métaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 6.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068932/9.

(130084975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

CV Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 169.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068948/9.

(130085263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Cordalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.741.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 avril 2013

La cooptation avec effet au 18 juin 2012 de Monsieur Christian MOGNOL, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement Monsieur Philippe STANKO, démissionnaire, est ratifiée. Le mandat de Monsieur Christian MOGNOL viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 5 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

CORDALIA S.A.

Catherine Santens / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013068939/17.

(130085456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Degroof Private, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.421.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 6 mai 2013

Le Conseil d'Administration a décidé:

1. de co-opter Monsieur Eric DEBEAUD, avec adresse professionnelle au 44, Rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur William VERMEERSCH -administrateur démissionnaire en date du 31 décembre 2012-.

Ce mandat sera ratifié lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Pour DEGROOF PRIVATE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

- / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013068953/19.

(130084844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Commodities Limited S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.261.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013068931/10.

(130085239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Compagnie Financière Van Wittenberge et Fils SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 29.645.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068934/10.

(130085049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Cypress Capital Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.300.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068950/9.

(130085315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Disney CIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 163.416.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013068957/9.

(130084838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Global Corporate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 113.751.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 27 décembre 2012

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GLOBAL CORPORATE INVESTMENTS S.A., en liquidation, a pris les résolutions suivantes :

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société GLOBAL CORPORATE INVESTMENTS S.A, en liquidation, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans suivant la liquidation au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le liquidateur

Référence de publication: 2013069075/16.

(130085020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Gaglioti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 64, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 61.898.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069071/9.

(130084895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Guinot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 132.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069083/9.

(130085007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Gaïa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 3, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 72.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069070/10.

(130085085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

GLN Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.

R.C.S. Luxembourg B 84.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013069073/10.

(130085270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

La Famille S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.035.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 22 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 277 du 29 mars 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1366 du 15 juillet 2009 puis en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1701 du 03 septembre 2009

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069191/16.

(130085019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Kanelium Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 156.376.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue en date du 22 mai 2013 au siège social de la société

La démission de Monsieur Kees Broekhuysse comme administrateur a été acceptée et Monsieur Xavier de Walque, C.F.O., COBEP SA, Rue de la Chancellerie 2/1, 1000 Bruxelles a été élu administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes et de réviseur indépendant pour les comptes consolidés de KPMG Audit Sàrl, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069163/15.

(130085017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Kapa Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1309 Luxembourg, 8, rue Charles IV.
R.C.S. Luxembourg B 36.959.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2013 de la susdite société, que le mandat de l'administrateur unique sortant, savoir Monsieur Patrick CASTEL, a été renouvelé pour une durée de 6 ans, c.à.d. jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clôt au 31 décembre 2017, qui se tiendra le deuxième vendredi du mois de juin 2018, à savoir le 8 juin 2018.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Pour la société

P. CASTEL

Enregistré à Redange/Attert, le 27 mars 2013. Relation: RED/2013/464. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 29 mai 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013069164/19.

(130085280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Kenzo Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 166.835.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069165/9.

(130085696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Kanelium Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 156.376.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KANELIUM INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2013069162/11.

(130084935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Logwin AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An den Längten.
R.C.S. Luxembourg B 40.890.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069180/9.

(130085430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Immonew S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 171.133.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069129/9.

(130085633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Immobilière Lassner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 114.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069127/10.

(130085047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Immobilière Mühlenbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 5, rue John L. Mac Adam.
R.C.S. Luxembourg B 48.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013069128/10.

(130085083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Medor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 109.119.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2013

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société MEDOR S.A., en date du 14 mai 2013, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1° Renouvellement du mandat d'un administrateur pour une durée de six ans:

- Monsieur Klaus Krumnau, demeurant 38, bd Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, administrateur de catégorie B.

2° Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- Fibetrust S.à r.l., avec siège social à 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEDOR S.A.

Référence de publication: 2013069241/16.

(130085566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Lema Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 92.668.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013069203/9.
(130085271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Limaroyal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 138.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013069205/9.
(130085697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Kyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2013.
Référence de publication: 2013069171/10.
(130085605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Kutten SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 49, Zone Artisanale Triangle Vert.
R.C.S. Luxembourg B 157.357.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg le, 29/05/2013.
Référence de publication: 2013069169/10.
(130085125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Palmeri S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 24.436.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 mars 2013

- La cooptation de Monsieur Sébastien TALON, Administrateur de sociétés, domicilié au 93, avenue de l'Université, B- 1050 Bruxelles, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Isabelle SCHUL, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Fait à Luxembourg, le 22 mars 2013.

Certifié sincère et conforme

PALMERI S.A., SPF

A.-M. GREGIS / A. BOULHAIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013069306/16.

(130085189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Euroheat Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.712.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue le 23 avril 2013

Le 23 Avril 2013, l'Actionnaire unique de Euroheat Group S.A. ("la Société"), a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat d'Administrateur de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 23 Avril 2013, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2018;
- de renouveler le mandat d'Administrateur de TCG Gestion SA, avec effet au 23 Avril 2013 son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2018;
- de renouveler le mandat d'Administrateur de CMS Management Services SA, avec effet au 23 Avril 2013 son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2018;
- de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jacek Korn, avec effet au 23 Avril 2013 son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2018;
- de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Dariusz Szyłman, avec effet au 23 Avril 2013 son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2018;
- de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de CAS Services S.A., avec effet au 23 Avril 2013, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2018;
- de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Mme Sylwia Siek avec effet au 23 Avril 2013 son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2018;
- de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Mme Hanna Siek-Zagorska avec effet au 23 Avril 2013 son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2018;
- de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Mr Tadeusz Siek avec effet au 23 Avril 2013 son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2018.

Luxembourg, le 23 Avril 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2013068264/31.

(130083890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Italian Styles Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.341.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée extraordinaire des associés du 24 mai 2013

Le jour 24 mai 2013, à 09,00 h, s'est réuni l'assemblée des associés de la société, auprès de son siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1) Transfert des parts sociales

Assume la présidence de la séance monsieur ANNESE Gianni, associé et gérant de la société, lequel déclare l'assemblée valablement constituée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolution

Sur le point à l'ordre du jour l'assemblée, à l'unanimité, délibère de donner son approbation au transfert de parts sociale suivant:

Monsieur ANNESE GIANNI cède numéro 10 parts sociales qu'il détient dans la société à monsieur GUZA Artan, né à SHIJAK (Albanie) le 15 juin 1972, domicilié à L-2633 Senningerberg - 85, route de Trèves, qui accepte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est levée à 09,30 heures après rédaction et lecture du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Gianni ANNESE

Le Président

Référence de publication: 2013068069/23.

(130083312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2013.

Eurazeo Management Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.188.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 18 avril 2013 que les mandats des administrateurs étant venus à échéance, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de réélire pour une période d'un an prenant fin à l'issue des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société délibérant en 2014 sur les comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2013, les personnes suivantes:

- Monsieur Laurent Guérineau, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, à la fonction d'administrateur de la Société;

- Monsieur François Pfister, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert, à la fonction d'administrateur de la Société;

- Monsieur Bertrand Michaud, demeurant professionnellement à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue, à la fonction d'administrateur de la Société.

Il résulte par ailleurs de ces résolutions que le mandat du commissaire, la société Mazars Luxembourg, avec siège social au 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.962 ayant expiré, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de renouveler ledit mandat pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société délibérant en 2014 sur les comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2013.

Enfin, il résulte de ces mêmes résolutions que Monsieur Frans Tieleman, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 32, rue de Monceau, a été nommé à la fonction d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Marc Frappier dont le mandat arrivait à échéance lors de la prédite assemblée générale des actionnaires. Son mandat d'administrateur arrivera à échéance à l'issue des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société délibérant en 2014 sur les comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2013.

Les administrateurs, réunis en conseil d'administration le 26 avril 2013, ont nommé Monsieur Frans Tieleman à la fonction de Président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Laurent Guérineau / François Pfister

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013068243/33.

(130083963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Camon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.419.

Extrait des décisions des décisions du conseil d'administration prises en date du 14 mai 2013

Décisions

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et par les statuts, le Conseil d'administration:

1. décide de procéder au transfert du siège social actuel, vers le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg et de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal,

2. Constate la démission de M. Gatien LALOUX de sa fonction d'administrateur,

3. décide de nommer M. Clive GODFREY, avocat, demeurant au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg en qualité d'administrateur par voie de co-optation, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prend effet au 14/05/2013 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

4. décide de renouveler les mandats de MARCHANT Bernard et MARCHANT Christine jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013068190/21.

(130084614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

RI Menora German Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 124.033.

In the year two thousand thirteen, on the seventh day of May

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RI MENORA GERMAN HOLDINGS S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, incorporated by deed enacted on 20 December 2006 published in the memorial C number 565 on the 7 April 2007, registered with the RCS Luxembourg under number B 124033 and which bylaws have been amended for the last time by deed enacted on the 10 September 2012 published in the memorial C number 2550 on the 13 October 2012.

The meeting is opened at 3.00 pm, with Ms. Flora Gibert, "private employee", residing in Luxembourg in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Ronnen Gaito, "avocat à la Couf, residing in L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 1,000 (one thousand) Ordinary Shares, 8,918 (eight thousand nine hundred and eighteen) Class A shares, 1,038 (one thousand and thirty eight) Class B shares, representing the entire capital of the Company are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to increase the corporate capital by an amount of 82,725.- EUR (eighty two thousand seven hundred and twenty five euros) so as to raise it from its current amount of 273,900.- EUR (two hundred and seventy three thousand nine hundred euros) to 356,625.- EUR (three hundred and fifty six thousand six hundred and twenty-five euros) by the issue of 3,309 (three thousand three hundred and nine) new Class C shares, having a par value of 25.- EUR (twenty-five euros) each, to be fully paid-up by conversion into capital of uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company.

2. Proposal to amend the articles of association of the Company by amendment of ARTICLE 2 and to insert a new final paragraph as follows:

"In general, the Company may take any measures and carry out any operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purposes."

3. To amend ARTICLE 7.1 and to supplement it with the language herein and to insert a new article numbered 7.1.A as follows:

"a. Subject to the preceding paragraph of this article 7.1, no shareholder may transfer its Shares unless:

- i. it is permitted pursuant to these articles and the JVC Agreement; and
- ii. the proposed transferee has entered into an agreement to be bound by the JVC Agreement.

b. A reference in these Articles to a transfer of Shares shall include:

- i. a transfer of any interest in Shares (whether legal, beneficial or otherwise) including without limitation to any transferee; and
- ii. any charge, mortgage, option or other Encumbrance granted over Shares (including any direction by way of renunciation or otherwise by a shareholder entitled to an allotment or issue of any Share that such Share be allotted or issued to some other person)."

" 7.1.A Permitted transfer by the Shareholders.

7.1.A.1 Each sale and/or transfer of Shares by a Shareholder shall be exercised as set-forth below.

7.1 A.2 In the event that a Shareholder (the "Selling Shareholder") is entitled and wishes to transfer its Shares (the "Sale Shares") other than to a member of its Group, it shall first give written notice thereof ("Notice of Sale") to the other Shareholder(s) entitled to purchase such Shares (the "Other Shareholder") and the Company, which notice shall specify the number of Sale Shares such Selling shareholders intends to transfer and the terms of sale, including the proposed price. With respect to a sale by CIREF EUROPE LIMITED only, or any of its successors or assignee ("CEL"), such notice shall also include the details of a third party purchaser which is a real estates owning company and which is willing to purchase the Shares for the price and upon the terms indicated in the Notice of Sale.

7.1.A.2 The Other Shareholder(s) shall then have the right (the "Right of First Refusal"), exercisable upon written notice to the Selling Shareholder, to purchase all the Sale Shares which are subject to the Notice of Sale, pursuant to the same terms and conditions as set forth therein, proportionately to their percentage of holdings (to the extent applicable)

or more (if not desirable by one Other Shareholder). In the event that the Selling Shareholder is CEL - then MENORA MIVTACHIM INSURANCE LTD. and MENORA MIVTACHIM PENSIONS LTD. ("Menora SPVs") shall have 90 days of the date of CEL's Notice of Sale to either accept or reject CEL's Notice of Sale; in the event that the Selling Shareholder are the Menora SPVs or CORNERSTONE INVESTMENT 1, LP ("Cornerstone") -the Other shareholders will have 30 days of the date of Notice of Sale to either accept or reject the offer.

7.1. A.3 If the Other Shareholder(s) has notified the Selling Shareholder of its election to purchase all of the Sale Shares (the "Notice of Acceptance") then the transfer of such Sale Shares shall be concluded on the 60th day after the date of the Notice of Acceptance; if such day is not a Business Day then the transfer shall be made on the next Business Day following such date. All documents and consents required to duly affect the transfer shall be prepared, executed and/or obtained by the shareholders and the Company prior to such transfer and delivered to the Company and/or the relevant shareholders on transfer.

7.1. A.4. After the expiry of the 60th day period referred to above, if not all of the Sale Shares have been purchased by the Other Shareholder(s), as applicable, then the Selling Shareholder(s) may, during the 180 day period immediately following the expiration of such date, sell the Sale Shares, provided that such sale does not take place on terms more favourable to the purchaser than those set forth in the Sale Notice and provided further, solely with respect to CEL only, that such sale is completed with the third party purchaser indicated on CEL's Notice of Sale. In the event that such sale does not take place within such 180 day period, the sale will again be subject to the right of first refusal provisions of this section after such 180 day period has expired.

7.1. A.5 In the event that the Selling Shareholder shall not duly execute and deliver such documents and take such other action necessary or desirable in connection with the transfer (including executing and delivering any share transfer formalities required under the Law in respect of the Shares held by him and delivering the certificate(s) and shareholders' register in respect of the same (or a suitable indemnity in lieu thereof)), then any Shareholder which has issued a Notice of Acceptance shall be entitled (as such Selling Shareholder's agent) to execute, and shall be entitled to authorise and instruct such person as it thinks fit to execute any such documents and take any such other action on such Other Shareholder's behalf and, against receipt by the Company (on trust for such Selling Shareholder) of the consideration payable for the relevant Shares, deliver such stock transfer form(s) and certificate(s) or indemnities to the purchaser (or his nominee(s)) and the directors shall register such purchaser (or his nominee(s)) (or any such other documents) as the holder thereof and, after such registration, any such transfer shall be validly registered. The Company shall not pay nor be under any obligation to pay any interest to any Selling Shareholder on any such consideration held on trust by the Company for any Selling Shareholder (and any such interest shall be for the benefit of the Company). The Company shall pay to the Selling Shareholder any such consideration held by the Company following receipt of the relevant share certificates.

Any transfer of Shares shall include a transfer of a proportionate portion of all types of shares then held by such shareholder and of the loans or any financial instruments provided by the Selling Shareholder. A Shareholder shall not be entitled to transfer its rights to a shareholder's loan and/or to a certain type of shares without transferring a proportionate number of all its shareholding.

In addition to the above restrictions, any transfer of shares shall be subject to the approval required by Law (the "Approval"). The shareholder wishing to transfer its shares (the "Transferor") may request that the managers of the Company call a General Meeting, and the manager shall, upon such request, call a meeting which shall be held within three (3) Business Days, unless otherwise required by the transferring shareholder.

In the event that an Approval is not received as a result of a shareholder not voting in favour of such transfer at a meeting which was duly convened (the "Refusing Shareholder"), the Transferor may demand that the Refusing Shareholder pay

Transferor for such shares on the same terms and conditions agreed upon between the Transferor and such third party transferee.

In the alternative, the Transferor will be entitled to a weekly monetary penalty in the amount of 50,000 Euro, calculated on a prorated daily basis (a.k.a "astreinte"), to be paid by the Refusing Shareholder to the Company, for each day after the abovementioned General Meeting, on which the Refusing Shareholder does not provide an approving vote for such transfer. For avoidance of doubt, should the Refusing Shareholder provide a supporting vote in less than a week, the abovementioned amount shall be pro rated accordingly.

"4. To replace ARTICLE 10 to read as follows:

"The Board of Managers has responsibility for the daily supervision and management of the Company and its business. Each and all decisions regarding the management of the Company will be taken by the Board, except for any decision in relation to any of the Reserved Matters which shall require a decision by a Special Majority Vote of the shareholders, as defined below.

The matters reserved for Special Majority Vote are:

1. The approval of any Budget of the Company and of any entity held, directly and/or indirectly, by the Company (a "Property Owner"), any alteration to or deviation from any such Budget which reflects a deviation of 10% or more in any line item, or the taking of steps which are inconsistent with it.

In the event that an annual Budget is not approved by December 31 of the preceding year, the Company or the relevant Property Owner, as the case may be, shall operate in accordance with the preceding year's Budget + an annual increase of 3%;

2. The sale of all real estate properties (each, a "Property", collectively "Properties") then held, directly and/or indirectly, by all Property Owners, including by way of a sale of such Property Owners' interest or the interest of such Property Owners' parent company unless the sale is to be completed as of the termination of the sixth (6) year but not later than by the termination of the tenth (10) year following the date upon which the fourth (4) Property was acquired by the Company or a Property Owner (the "Relevant Date") and the net sale price represents an IRR of 15% or more or the sale is to be completed as of the termination of the tenth (10) year following the Relevant Date and the net sale price represents an IRR of 10% or more;

3. The single sale of a certain Property held, directly and/or indirectly, by a Property Owner, including by way of a sale of such Property Owner's interest or the interest of such Property Owner's parent company, except when the sale is to be completed as of the termination of the sixth (6) year following the Relevant Date and the net sale price represents an IRR of 19% or more;

4. Any refinancing, whether with respect to all Properties or some or any of them;

5. Execution of a lease agreement with a single tenant with respect to an aggregate area representing 20% or more of the total commercial area of any single Property;

6. The taking of any step to:

6.1 wind up or dissolve the Company or any other member of the Group or any Property Owner;

6.2 obtain an administration order in respect of the Company or any other member of the Group or any Property Owner;

6.3 Subject to mandatory insolvency rule requirements, invite any person to appoint a receiver or receiver and manager of the whole or any part of the business or assets of the Company or any other member of the Group or any Property Owner;

6.4 make a proposal for a voluntary arrangement under the law applicable to the Company or any other member of the Group or any Property Owner;

6.5 obtain a compromise or arrangement under the law applicable to the Company or any other member of the Group or any Property Owner; or

7. The entry into, termination or variation of any contract or arrangement between the Company and/or any member of its Group including a Property Owner and a Shareholder and/or manager (or a connected person of a Shareholder and/or Director) or in which the Shareholder and/or Director is otherwise interested.

8. The creation of any Encumbrance over any asset of, the Company and/or any member of its Group including a Property Owner or the giving of any guarantee, indemnity or security, or the entry into of any agreement or arrangement having a similar effect by any member of the Group or the assumption by any member of the Group of any liability, whether actual or contingent, in respect of any obligation of any person other than a wholly-owned Subsidiary undertaking of the Company or other than liens or the operation of title retention clauses, in either case arising in the ordinary and normal course of trading).

9. The acquisition by any means (including by lease or licence) by the Company and/or any member of its Group of any interest in any freehold or leasehold land.

10. The entry into or decision by a manager to assume any financial obligations which require any shareholder to provide additional financing to the Company;

11. the commencement of any new business not being ancillary or incidental to the purpose of the Company;

12. the issuing or consenting to the assignment of, or the granting of options over, any shares, debentures or other securities or any reorganisation of share capital;

13. the participating in any joint venture or partnership with any person or merging or amalgamating with any person;

14. The entry by any member of the Group (as relevant) into any agreement or binding commitment to do any of the actions described in this Schedule.

For the purpose of these Articles, a "Special Majority Vote" means the affirmative voting of shareholders holding Shares representing, at least, 75% of the total issued share capital of the Company.

5. To insert a new article 10.2

"The company is bound by the signature of one member of the Board together with one representative of REDEFINE INTERNATIONAL FUND MANAGERS EUROPE Management LIMITED or any other consultant engaged by the Company or a Subsidiary of the Company, to provide consultancy services, as defined under the JVC Agreement."

6. To amend ARTICLE 11 so as to insert a new title "General Meetings of Shareholders", number the first paragraph of article 11 as 11.1 and to insert the following new articles as follows:

" 11.2. Calling Meetings.

11.2.1 The manager(s) shall be required to call a meeting by the shareholders should ten percent (10%) of the voting capital of the shareholders make a written request sent by ordinary mail, email or facsimile to the manager(s) or the registered office of the Company.

11.2.2 General meetings shall be called by at least fourteen clear days' notice but a general meeting may be called by shorter notice if is so agreed by the holders of a majority of the Shares.

11.2.3 The notice shall specify the time and date and place of the meeting and the general nature of the business to be transacted.

11.2.4 Shareholders' meeting shall be held at the registered office of the Company.

11.2.5 Notice shall be given to all the shareholders, to the managers and (provided the Company has been notified of their entitlement) to all shareholders of the Company and their successors and assignees.

11.2.6 The accidental omission to give notice of a meeting to, or the non-receipt of notice of a meeting by, any person entitled to receive notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.

11.3. Quorum for general meetings of shareholders.

11.3.1 No business other than the appointment of a chairman of the meeting is to be transacted unless a quorum is present. A quorum shall be in accordance with Article 194 of the Law of 1915 on Commercial Companies as may be amended from time to time, provided always that no quorum shall be present unless at the first meeting called two shareholders, representing at least 75% of the voting share capital are present at the meeting (whether in person, by proxy or by a duly authorised representative). If at the first meeting the quorum was not achieved the second meeting will be validly constituted in accordance with the requirements of the said article 194 of the law of Commercial Companies for such second meeting.

11.4. Chairing general meetings of shareholders.

11.4.1 The managers present or (if no managers are present), the meeting must appoint a manager or Shareholder to chair the meeting, and the appointment of the chairman of the meeting must be the first business of the meeting.

11.4.2 The person chairing a meeting in accordance with this paragraph is referred to as "the chairman of the meeting".

11.5. Adjournment of general meetings of shareholders.

11.6.1 If the persons attending a general meeting within half an hour of the time at which the meeting was due to start do not constitute a quorum, or if during a meeting a quorum ceases to be present, the meeting shall be abandoned and a new meeting shall be set for the same day of the next week at the same time and each member shall be notified by the Company in writing of the date, time and place of this new meeting ("New Meeting").

11.6. If a quorum is not present at the New Meeting within half an hour of the time appointed for the meeting, then the meeting shall be held and the presence of any participating shareholder shall constitute a quorum.

11.10. Proxies.

11.10.1 Each Shareholder is entitled to appoint a proxy representative, so long as such Shareholder notifies the Company of such in writing, and a notice is provided to the Proxy specifying how they should vote, or abstain from voting, on one or more resolutions.

11.10.4 Unless a proxy notice indicates otherwise, it must be treated as:

11.10.4.1 allowing the person appointed under it as a proxy discretion as to how to vote on any ancillary or procedural resolutions put to the meeting; and

11.10.4.2 appointing that person as a proxy in relation to any adjournment of the general meeting to which it relates as well as the meeting itself."

7. To remove the second paragraph of article 15 and replace it with the following language so as to read as follows:

"The Company managers, subject to the Company holding reserve amounts as required under the applicable law and the Company's annual approved budget will assess, in good faith, whether, interim, quarterly or annual distributions, as the case may be, are possible and will distribute any amounts available for distribution in accordance with such assessment. Should the managers conclude that such distributions are not possible, the managers shall provide all shareholders with a written explanation, as to why they have concluded such, within 14 days.

8. To replace article 18 to read as follows:

All matters not referred to in these articles shall be governed by the JVC Agreement amongst the shareholders, as may be amended from time to time.

To amend ARTICLE 18, Decision of the sole share owner, sub-section 1 and 2, as follows:

Each appointment of managers to the Company shall be consummated by the General Meeting of the shareholders.

The board of managers shall be composed of three managers

Each of CEL and Menora shall have a right to propose, to the General Meeting a list of not more than 4 candidates for the position of manager.

The General Meeting shall appoint two managers from CEL's list, and one manager from Menora's list, provided that at least 75% of the voting share capital of the Company present at the General Meeting vote in his favor.

The shareholders shall be entitled, at the General Meeting, to remove any manager with an affirmative vote of 75% of the voting share capital of the Company. If a decision to remove a manager was initiated by the shareholder that proposed the appointment of such manager, all other shareholders undertake to support such removal by their affirmative vote.

9. To remove article 6.8 and insert it as a new article 20 and entitling it as "Chapter VI-Definitions" and supplement the new article 20 with the following definitions in an alphabetical order and consequently renumber the current article 6.9:

The definitions and rules of interpretation in this article apply to these articles of Associations.

"Board"	the board of managers of the Company as constituted from time to time in accordance these articles of association.
"Budget"	The annual budget of the Company.
"Business Day"	Any day other than Friday Saturday or another day on which commercial banks in the State of Israel, the Grand Duchy of Luxembourg, or Germany are not open for regular banking transactions.
"Control"	in relation to a body corporate, means the power of a person to secure that the affairs of the body corporate are conducted in accordance with the wishes of that person: (a) by means of the holding of shares, or the possession of voting power, in or in relation to that or any other body corporate; or (b) by virtue of any powers conferred by the constitutional or corporate documents, or any other document, regulating that or any other body corporate and a Change of Control occurs if a person who controls any body corporate ceases to do so or if another person acquires control of it and "Controlled" shall be construed accordingly.
"Encumbrance"	includes any mortgage, charge, pledge, lien, hypothecation, guarantee, trust, right of set-off or other third party right or interest including any assignment by way of security, reservation of title or other security interest of any kind, howsoever created or arising, or any other agreement or arrangement (including a sale and repurchase agreement) having similar effect.
"Group"	in relation to a company (wherever incorporated), that company, any company of which it is a Subsidiary (its holding company) and any other Subsidiaries of any such holding company; and each company in a Group is a member of the Group and unless the context otherwise requires, the application of the definition of Group to any company at any time shall apply to the Company as it is at that time
"IRR"	shall mean an annual compounding rate of return calculated on a quarterly basis using consistently applied calculation methods. The return will be calculated on any amounts invested by a party (including through Capital Contributions, Priority Loans and shareholders loans and costs paid by the relevant party on account of services rendered to the Company or any Property Owner) in (directly and/or indirectly) a Property Owner or, as the case may be, Owners of all Properties then held, directly and/or indirectly, by the Company.
"JVC Agreement"	Notwithstanding the above, the total costs and expenses incurred with respect to the establishment of the Company and the professional consultation fees obtain in relation thereto, such as legal, accountancy and other consultation services, shall be equally divided, for the purpose of calculating the IRR with respect to each Property held, directly and/or indirectly, by the Company, between all Properties then owned by the Company. A Joint Venture Agreement dated July 16, 2012 as may be amended from time to time.
"Property Owner"	means ITB FMZ Waldkraiburg B.V. and each other Subsidiary of the Company which holds certain retail properties in Germany (the "Property" or "Properties") an interest in a Property or Properties.
"Reserved Matter"	Shall have the meaning set forth in Article 10 to these articles of Association.
"Subsidiary"	in relation to a company wherever incorporated (the holding company), any other company in which the holding company (or a person acting on its behalf) directly or indirectly holds or Controls either: (a) a majority of the voting rights exercisable at general meetings of the Company; or (b) the right to appoint or remove directors having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors of the Company and any company which is a Subsidiary of another company is also a Subsidiary of that company's holding company. Unless the context otherwise requires, the application of the definition of Subsidiary to any company at any time shall apply to that company as it is at that time.

a. A person is connected with a company if:

i. he is a director or shadow director of the Company or an associate of such a director or shadow director, or

- ii. he is an associate of the Company.
- b. A company is an associate of another company in any of the following situations:
- i. if one company Controls the other company; or
 - ii. if the same person has Control of both; or
 - iii. if a person (A) has Control of one and persons who are associates of A, or A together with persons who are his associates, have Control of the other; or
 - iv. if a group of two or more persons has Control of each company, and the groups either consist of the same persons or could be regarded as consisting of the same persons by treating (in one or more cases) a member of either group as replaced by a person of whom he is an associate.

10. To replace the word "associate" throughout the articles of association with the word "shareholder" in the English text only.

NOW THEREFORE the following resolutions have been unanimously adopted and approved by the shareholders of the company:

First resolution

The meeting unanimously resolved to increase the corporate capital by an amount of 82,725,- EUR (eighty-two thousand seven hundred and twenty-five euros) so as to raise it from its current amount of 273,900,- EUR (two hundred and seventy-three thousand nine hundred euros) to 356,625,- EUR (three hundred and fifty six thousand six hundred and twenty-five euros) by the issue of 3,309 (three thousand three hundred and nine) new Class C shares, having a par value of 25,- EUR (twenty-five euros) each, to be fully paid-up by conversion into capital of uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company.

Second resolution:

The shareholders, Menora Mivtachim Insurance LTD, with registered office at 115, Allenby Street, IL-6581708, Tel Aviv, Israel,

Menora Mivtachim Pensions LTD with registered office as 7 Zabotinski Street, Ramat Gan, IL-5252007, Tel Aviv, Israel,

CIREF EUROPE LIMITED with registered office at Waterfront Drive, Harbour House, Stockwerk 2nd Floor, BVI-Tortola, British Virgin Islands, and

CORNERSTONE REALESTATE Management C.P. LTD with a registered office at 96 Yigal Alon Road, Building A, Tel Aviv IL-67891, Israel, resolve to accept the subscription of the new Preferred Shares by:

Subscriber	Class C Preferred Shares
CIREF EUROPE LIMITED, Harbour House, Stockwerk 2 nd Floor, BVI-Tortola, British Virgin Islands, registered under number 1402188	1,671
MENORA MIVTACHIM INSURANCE LTD., 115, Allenby Street, IL-6581708, Tel Aviv, Israel, registered with the Israel Registrar under number 520042540	1,257
MENORA MIVTACHIM PENSIONS LTD., 7 Zabotinsky Street, Ramat Gan, IL-525007, Israel, registered with the Israel Registrar under number 512245812	331
CORNERSTONE REALESTATE MANAGEMENT C.P. LTD, 96 Yigal Alon Road, Building A, IL-67891, Tel Aviv, Israel, registered with the Israel Registrar under number 514807874	50
TOTAL	3,309

Intervention - Subscription - Payment

Therefore the subscribers had intervened, here represented by Mr. Ronnen Gaito, prenamed, by virtue of proxies given under private seal;

Who declared, in its here above capacity, to subscribe to the new shares and to have them fully paid up, as follows:

Subscriber	Preferred Shares	Amount of the subscription (EUR)
CIREF EUROPE LIMITED	1,671	41,775
MENORA MIVTACHIM INSURANCE LTD.	1,257	31,425
MENORA MIVTACHIM PENSIONS LTD.	331	8,275
CORNERSTONE REALESTATE MANAGEMENT C.P. LTD	50	1,250
TOTAL	3,309	82,725

All the Class C shares have been fully paid up by the conversion into capital of unquestionable and immediately payable shareholders' claims, available for the conversion into capital, against the Company to the extent of 82,725.- EUR (eighty two thousand seven hundred and twenty-five euros).

The existence and the value of the said claims and of the waiver of this claims by the above mentioned subscribers to the Class C Shares in exchange for its conversion into capital have been certified to the undersigned notary by a certificate signed by the managers of the Company, to which an interim balance sheet as at 30 April 2013 is attached, and by a certificate signed by the subscribers.

Such certificates, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

Subsequently to these resolutions, the meeting resolved to article 6.1, to insert a new article 6.5, and to insert a new definition in the current article 6.8 (Definitions) of the articles of association in order to give it the following content:

" **6.1.** The Company's corporate capital is fixed at 356,625.- EUR (three hundred and fifty-six thousand six hundred and twenty-five euros) represented by 1,000 (one thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), 8,918 (eight thousand nine hundred and eighteen) class A shares (the "Class A Shares"), 1,038 (one thousand thirty-eight) class B shares (the "Class B Shares") and 3,309 (three thousand three hundred and nine) class C shares (the "Class C Shares") of 25.- EUR (twenty-five euros) each, all fully subscribed and entirely paid up and representing a total of 14,265 (fourteen thousand two hundred and sixty-five) shares of a nominal value of 25.-EUR (twenty-five euros)."

"6.5. Economic Rights of Class C Shares

The Class C Shares are exclusively entitled to the value of the net assets (including the net income of the Company in relation to capital gains, however, excluding the Company's net income in relation to rental income) associated or otherwise linked to the Class C Underlying Investment. All such income shall be allocated to a special Class C reserve until their distribution to the holders of Class C shares."

"Class C Underlying Investment: means the Company's investment in a real estate asset in Hückelhoven (Germany)".

The meeting further resolved to renumber article 6 accordingly and to insert the above definition in alphabetical order.

Fourth resolution

The meeting unanimously resolved to amend the articles of association of the Company to amend ARTICLE 2 and to insert a new final paragraph as follows:

"In general, the Company may take any measures and carry out any operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purposes."

Fifth resolution

1. The meeting unanimously resolved to amend ARTICLE 7.1 and to supplement it with the language herein and to insert a new article numbered 7.1.A as follows:

a. Subject to the preceding paragraph of this article 7.1, no shareholder may transfer its Shares unless:

- i. it is permitted pursuant to these articles and the JVC Agreement; and
- ii. the proposed transferee has entered into an agreement to be bound by the JVC Agreement.

b. A reference in these Articles to a transfer of Shares shall include:

- i. a transfer of any interest in Shares (whether legal, beneficial or otherwise) including without limitation to any transferee; and
- ii. any charge, mortgage, option or other Encumbrance granted over Shares (including any direction by way of renunciation or otherwise by a shareholder entitled to an allotment or issue of any Share that such Share be allotted or issued to some other person)."

" **7.1.A Permitted transfer by the Shareholders.**

7.1.A.1 Each sale and/or transfer of Shares by a Shareholder shall be exercised as set-forth below.

7.1.A.2 In the event that a Shareholder (the "Selling Shareholder") is entitled and wishes to transfer its Shares (the "Sale Shares") other than to a member of its Group, it shall first give written notice thereof ("Notice of Sale") to the other Shareholder(s) entitled to purchase such Shares (the "Other Shareholder") and the Company, which notice shall specify the number of Sale Shares such Selling shareholders intends to transfer and the terms of sale, including the proposed price. With respect to a sale by CIREF EUROPE LIMITED only, or any of its successors or assignee ("CEL"), such notice shall also include the details of a third party purchaser which is a real estates owning company and which is willing to purchase the Shares for the price and upon the terms indicated in the Notice of Sale.

7.1.A.2 The Other Shareholder(s) shall then have the right (the "Right of First Refusal"), exercisable upon written notice to the Selling Shareholder, to purchase all the Sale Shares which are subject to the Notice of Sale, pursuant to the same terms and conditions as set forth therein, proportionately to their percentage of holdings (to the extent applicable) or more (if not desirable by one Other Shareholder). In the event that the Selling Shareholder is CEL - then MENORA

MITTACHIM INSURANCE LTD. and MENORA MITTACHIM PENSIONS LTD. ("Menora SPVs") shall have 90 days of the date of CEL's Notice of Sale to either accept or reject CEL's Notice of Sale; in the event that the Selling Shareholder are the Menora SPVs or CORNERSTONE INVESTMENT 1, LP ("Cornerstone") -the Other shareholders will have 30 days of the date of Notice of Sale to either accept or reject the offer.

7.1.A.3 If the Other Shareholder(s) has notified the Selling Shareholder of its election to purchase all of the Sale Shares (the "Notice of Acceptance") then the transfer of such Sale Shares shall be concluded on the 60th day after the date of the Notice of Acceptance; if such day is not a Business Day then the transfer shall be made on the next Business Day following such date. All documents and consents required to duly affect the transfer shall be prepared, executed and/or obtained by the shareholders and the Company prior to such transfer and delivered to the Company and/or the relevant shareholders on transfer.

7.1.A.4 After the expiry of the 60th day period referred to above, if not all of the Sale Shares have been purchased by the Other Shareholder(s), as applicable, then the Selling Shareholder(s) may, during the 180 day period immediately following the expiration of such date, sell the Sale Shares, provided that such sale does not take place on terms more favourable to the purchaser than those set forth in the Sale Notice and provided further, solely with respect to CEL only, that such sale is completed with the third party purchaser indicated on CEL's Notice of Sale. In the event that such sale does not take place within such 180 day period, the sale will again be subject to the right of first refusal provisions of this section after such 180 day period has expired.

7.1.A.5 In the event that the Selling Shareholder shall not duly execute and deliver such documents and take such other action necessary or desirable in connection with the transfer (including executing and delivering any share transfer formalities required under the Law in respect of the Shares held by him and delivering the certificate(s) and shareholders' register in respect of the same (or a suitable indemnity in lieu thereof)), then any Shareholder which has issued a Notice of Acceptance shall be entitled (as such Selling Shareholder's agent) to execute, and shall be entitled to authorise and instruct such person as it thinks fit to execute any such documents and take any such other action on such Other Shareholder's behalf and, against receipt by the Company (on trust for such Selling Shareholder) of the consideration payable for the relevant Shares, deliver such stock transfer form(s) and certificate(s) or indemnities to the purchaser (or his nominee(s)) and the directors shall register such purchaser (or his nominee(s)) (or any such other documents) as the holder thereof and, after such registration, any such transfer shall be validly registered. The Company shall not pay nor be under any obligation to pay any interest to any Selling Shareholder on any such consideration held on trust by the Company for any Selling Shareholder (and any such interest shall be for the benefit of the Company). The Company shall pay to the Selling Shareholder any such consideration held by the Company following receipt of the relevant share certificates.

Any transfer of Shares shall include a transfer of a proportionate portion of all types of shares then held by such shareholder and of the loans or any financial instruments provided by the Selling Shareholder. A Shareholder shall not be entitled to transfer its rights to a shareholder's loan and/or to a certain type of shares without transferring a proportionate number of all its shareholding.

In addition to the above restrictions, any transfer of shares shall be subject to the approval required by Law (the "Approval"). The shareholder wishing to transfer its shares (the "Transferor") may request that the managers of the Company call a General Meeting, and the manager shall, upon such request, call a meeting which shall be held within three (3) Business Days, unless otherwise required by the transferring shareholder.

In the event that an Approval is not received as a result of a shareholder not voting in favour of such transfer at a meeting which was duly convened (the "Refusing Shareholder"), the Transferor may demand that the Refusing Shareholder pay Transferor for such shares on the same terms and conditions agreed upon between the Transferor and such third party transferee.

In the alternative, the Transferor will be entitled to a weekly monetary penalty in the amount of 50,000 Euro, calculated on a prorated daily basis (a.k.a "astreinte"), to be paid by the Refusing Shareholder to the Company, for each day after the abovementioned General Meeting, on which the Refusing Shareholder does not provide an approving vote for such transfer. For avoidance of doubt, should the Refusing Shareholder provide a supporting vote in less than a week, the abovementioned amount shall be pro rated accordingly."

Sixth resolution

The meeting unanimously resolved to replace ARTICLE 10 to read as follows:

"The Board of Managers has responsibility for the daily supervision and management of the Company and its business. Each and all decisions regarding the management of the Company will be taken by the Board, except for any decision in relation to any of the Reserved Matters which shall require a decision by a Special Majority Vote of the shareholders, as defined below.

The matters reserved for Special Majority Vote are:

1. The approval of any Budget of the Company and of any entity held, directly and/or indirectly, by the Company (a "Property Owner"), any alteration to or deviation from any such Budget which reflects a deviation of 10% or more in any line item, or the taking of steps which are inconsistent with it.

In the event that an annual Budget is not approved by December 31 of the preceding year, the Company or the relevant Property Owner, as the case may be, shall operate in accordance with the preceding year's Budget + an annual increase of 3%;

2. The sale of all real estate properties (each, a "Property", collectively "Properties") then held, directly and/or indirectly, by all Property Owners, including by way of a sale of such Property Owners' interest or the interest of such Property Owners' parent company unless the sale is to be completed as of the termination of the sixth (6) year but not later than by the termination of the tenth (10) year following the date upon which the fourth (4) Property was acquired by the Company or a Property Owner (the "Relevant Date") and the net sale price represents an IRR of 15% or more or the sale is to be completed as of the termination of the tenth (10) year following the Relevant Date and the net sale price represents an IRR of 10% or more;

3. The single sale of a certain Property held, directly and/or indirectly, by a Property Owner, including by way of a sale of such Property Owner's interest or the interest of such Property Owner's parent company, except when the sale is to be completed as of the termination of the sixth (6) year following the Relevant Date and the net sale price represents an IRR of 19% or more;

4. Any refinancing, whether with respect to all Properties or some or any of them;

5. Execution of a lease agreement with a single tenant with respect to an aggregate area representing 20% or more of the total commercial area of any single Property;

6. The taking of any step to:

6.1 wind up or dissolve the Company or any other member of the Group or any Property Owner;

6.2 obtain an administration order in respect of the Company or any other member of the Group or any Property Owner;

6.3 Subject to mandatory insolvency rule requirements, invite any person to appoint a receiver or receiver and manager of the whole or any part of the business or assets of the Company or any other member of the Group or any Property Owner;

6.4 make a proposal for a voluntary arrangement under the law applicable to the Company or any other member of the Group or any Property Owner;

6.5 obtain a compromise or arrangement under the law applicable to the Company or any other member of the Group or any Property Owner; or

7. The entry into, termination or variation of any contract or arrangement between the Company and/or any member of its Group including a Property Owner and a Shareholder and/or manager (or a connected person of a Shareholder and/or Director) or in which the Shareholder and/or Director is otherwise interested.

8. The creation of any Encumbrance over any asset of, the Company and/or any member of its Group including a Property Owner or the giving of any guarantee, indemnity or security, or the entry into of any agreement or arrangement having a similar effect by any member of the Group or the assumption by any member of the Group of any liability, whether actual or contingent, in respect of any obligation of any person other than a wholly-owned Subsidiary undertaking of the Company or other than liens or the operation of title retention clauses, in either case arising in the ordinary and normal course of trading).

9. The acquisition by any means (including by lease or licence) by the Company and/or any member of its Group of any interest in any freehold or leasehold land.

10. The entry into or decision by a manager to assume any financial obligations which require any shareholder to provide additional financing to the Company;

11. the commencement of any new business not being ancillary or incidental to the purpose of the Company;

12. the issuing or consenting to the assignment of, or the granting of options over, any shares, debentures or other securities or any reorganisation of share capital;

13. the participating in any joint venture or partnership with any person or merging or amalgamating with any person;

14. The entry by any member of the Group (as relevant) into any agreement or binding commitment to do any of the actions described in this Schedule.

For the purpose of these Articles, a "Special Majority Vote" means the affirmative voting of shareholders holding Shares representing, at least, 75% of the total issued share capital of the Company.

Seventh resolution:

The meeting unanimously resolved to inset a new article 10.2

"The company is bound by the signature of one member of the Board together with one representative of REDEFINE INTERNATIONAL FUND MANAGERS EUROPE Management LIMITED or any other consultant engaged by the Company or a Subsidiary of the Company, to provide consultancy services, as defined under the JVC Agreement."

Eighth resolution:

The meeting unanimously resolved to amend ARTICLE 11 so as to insert a new title "General Meetings of Shareholders", number the first paragraph of article 11 as 11.1 and to insert the following new articles as follows:

" 11.2. Calling Meetings.

11.2.1 The manager(s) shall be required to call a meeting by the shareholders should ten percent (10%) of the voting capital of the shareholders make a written request sent by ordinary mail, email or facsimile to the manager(s) or the registered office of the Company.

11.2.2 General meetings shall be called by at least fourteen clear days' notice but a general meeting may be called by shorter notice if is so agreed by the holders of a majority of the Shares.

11.2.3 The notice shall specify the time and date and place of the meeting and the general nature of the business to be transacted.

11.2.4 Shareholders' meeting shall be held at the registered office of the Company.

11.2.5 Notice shall be given to all the shareholders, to the managers and (provided the Company has been notified of their entitlement) to all shareholders of the Company and their successors and assignees.

11.2.6 The accidental omission to give notice of a meeting to, or the non-receipt of notice of a meeting by, any person entitled to receive notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.

11.3. Quorum for general meetings of shareholders.

11.3.1 No business other than the appointment of a chairman of the meeting is to be transacted unless a quorum is present. A quorum shall be in accordance with Article 194 of the Law of 1915 on Commercial Companies as may be amended from time to time, provided always that no quorum shall be present unless at the first meeting called two shareholders, representing at least 75% of the voting share capital are present at the meeting (whether in person, by proxy or by a duly authorised representative). If at the first meeting the quorum was not achieved the second meeting will be validly constituted in accordance with the requirements of the said article 194 of the law of Commercial Companies for such second meeting.

11.4. Chairing general meetings of shareholders.

11.4.1 The managers present or (if no managers are present), the meeting must appoint a manager or Shareholder to chair the meeting, and the appointment of the chairman of the meeting must be the first business of the meeting.

11.4.2 The person chairing a meeting in accordance with this paragraph is referred to as "the chairman of the meeting".

11.5. Adjournment of general meetings of shareholders.

11.6.1 If the persons attending a general meeting within half an hour of the time at which the meeting was due to start do not constitute a quorum, or if during a meeting a quorum ceases to be present, the meeting shall be abandoned and a new meeting shall be set for the same day of the next week at the same time and each member shall be notified by the Company in writing of the date, time and place of this new meeting ("New Meeting").

11.6. If a quorum is not present at the New Meeting within half an hour of the time appointed for the meeting, then the meeting shall be held and the presence of any participating shareholder shall constitute a quorum.

11.10 Proxies.

11.10.1 Each Shareholder is entitled to appoint a proxy representative, so long as such Shareholder notifies the Company of such in writing, and a notice is provided to the Proxy specifying how they should vote, or abstain from voting, on one or more resolutions.

11.10.4 Unless a proxy notice indicates otherwise, it must be treated as:

11.10.4.1 allowing the person appointed under it as a proxy discretion as to how to vote on any ancillary or procedural resolutions put to the meeting; and

11.10.4.2 appointing that person as a proxy in relation to any adjournment of the general meeting to which it relates as well as the meeting itself."

Ninth resolution:

The meeting unanimously resolved to remove the second paragraph of article 15 and replace it with the following language so as to read as follows:

"The Company managers, subject to the Company holding reserve amounts as required under the applicable law and the Company's annual approved budget will assess, in good faith, whether, interim, quarterly or annual distributions, as the case may be, are possible and will distribute any amounts available for distribution in accordance with such assessment. Should the managers conclude that such distributions are not possible, the managers shall provide all shareholders with a written explanation, as to why they have concluded such, within 14 days.

Tenth resolution:

The meeting unanimously resolved to replace article 18 to read as follows:

All matters not referred to in these articles shall be governed by the JVC Agreement amongst the shareholders, as may be amended from time to time.

To amend ARTICLE 18, Decision of the sole share owner, sub-section 1 and 2, as follows:

Each appointment of managers to the Company shall be consummated by the General Meeting of the shareholders.

The board of managers shall be composed of three managers Each of CEL and Menora shall have a right to propose, to the General Meeting a list of not more than 4 candidates for the position of manager.

The General Meeting shall appoint two managers from CEL's list, and one manager from Menora's list, provided that at least 75% of the voting share capital of the Company present at the General Meeting vote in his favor.

"Board"	the board of managers of the Company as constituted from time to time in accordance these articles of association.
"Budget"	The annual budget of the Company.
"Business Day"	Any day other than Friday Saturday or another day on which commercial banks in the State of Israel, the Grand Duchy of Luxembourg, or Germany are not open for regular banking transactions.
"Control"	in relation to a body corporate, means the power of a person to secure that the affairs of the body corporate are conducted in accordance with the wishes of that person: (a) by means of the holding of shares, or the possession of voting power, in or in relation to that or any other body corporate; or (b) by virtue of any powers conferred by the constitutional or corporate documents, or any other document, regulating that or any other body corporate and a Change of Control occurs if a person who controls any body corporate ceases to do so or if another person acquires control of it and "Controlled" shall be construed accordingly
"Encumbrance"	includes any mortgage, charge, pledge, lien, hypothecation, guarantee, trust, right of set-off or other third party right or interest including any assignment by way of security, reservation of title or other security interest of any kind, howsoever created or arising, or any other agreement or arrangement (including a sale and repurchase agreement) having similar effect
"Group"	in relation to a company (wherever incorporated), that company, any company of which it is a Subsidiary (its holding company) and any other Subsidiaries of any such holding company; and each company in a Group is a member of the Group and unless the context otherwise requires, the application of the definition of Group to any company at any time shall apply to the Company as it is at that time.
"IRR"	shall mean an annual compounding rate of return calculated on a quarterly basis using consistently applied calculation methods. The return will be calculated on any amounts invested by a party (including through Capital Contributions, Priority Loans and shareholders loans and costs paid by the relevant party on account of services rendered to the Company or any Property Owner) in (directly and/or indirectly) a Property Owner or, as the case may be, Owners of all Properties then held, directly and/or indirectly, by the Company
"JVC Agreement"	Notwithstanding the above, the total costs and expenses incurred with respect to the establishment of the Company and the professional consultation fees obtain in relation thereto, such as legal, accountancy and other consultation services, shall be equally divided, for the purpose of calculating the IRR with respect to each Property held, directly and/or indirectly, by the Company, between all Properties then owned by the Company. A Joint Venture Agreement dated July 16, 2012 as may be amended from time to time.
"Property Owner"	means ITB FMZ Waldkraiburg B.V. and each other Subsidiary of the Company which holds certain retail properties in Germany (the "Property" or "Properties") an interest in a Property or Properties.
"Reserved Matter"	Shall have the meaning set forth in Article 10 to these articles of Association.
"Subsidiary"	in relation to a company wherever incorporated (the holding company), any other company in which the holding company (or a person acting on its behalf) directly or indirectly holds or Controls either: (a) a majority of the voting rights exercisable at general meetings of the Company; or (b) the right to appoint or remove directors having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors of the Company and any company which is a Subsidiary of another company is also a Subsidiary of that company's holding company. Unless the context otherwise requires, the application of the definition of Subsidiary to any company at any time shall apply to that company as it is at that time.

The shareholders shall be entitled, at the General Meeting, to remove any manager with an affirmative vote of 75% of the voting share capital of the Company. If a decision to remove a manager was initiated by the shareholder that proposed the appointment of such manager, all other shareholders undertake to support such removal by their affirmative vote.

Eleventh resolution:

The meeting unanimously resolved to remove article 6.8 and insert it as a new article 20 and entitling it as "Chapter VI-Definitions" and supplement the new article 20 with the following definitions in an alphabetical order and consequently renumber the current article 6.9:

The definitions and rules of interpretation in this article apply to these articles of Associations.

a. A person is connected with a company if:

- i. he is a director or shadow director of the Company or an associate of such a director or shadow director, or
- ii. he is an associate of the Company.

b. A company is an associate of another company in any of the following situations:

- i. if one company Controls the other company; or
- ii. if the same person has Control of both; or
- iii. if a person (A) has Control of one and persons who are associates of A, or A together with persons who are his associates, have Control of the other; or
- iv. if a group of two or more persons has Control of each company, and the groups either consist of the same persons or could be regarded as consisting of the same persons by treating (in one or more cases) a member of either group as replaced by a person of whom he is an associate.

Twelfth resolution:

The meeting unanimously resolved to replace the word "associate" throughout the articles of association with the word "shareholder" in the English text only.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "RI MENORA GERMAN HOLDINGS S. A R.L", une "société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Muhlenbach, ci-après "la Société", constituée suivant acte reçu le 20 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 565 du 7 avril 2007, immatriculée au RCS de Luxembourg à la section B numéro 124003, dont les statuts ont été modifiés le 10 Septembre 2012 publié au Mémorial C numéro 2550 du 13 octobre 2012 (les "statuts").

La séance est ouverte à quinze heures présidée par Mme Flora Gibert, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mr Ronnen Gaito, avocat à la Cour, demeurant à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée et ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il apparaît sur la liste de présence que les 1.000 (mille) parts sociales, 8.918 (huit mille neuf cent dix-huit) parts sociales de Classe A, 1.038 (mille trente-huit) parts sociales de Classe B, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée et que tous les associés représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 82.725,- EUR (quatre-vingt-deux mille sept cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de 273.900,- EUR (deux cent soixante-treize mille neuf cent euros) à 356.625,- EUR (trois-cent cinquante-six mille six cent vingt-cinq euros) par l'émission de 3.309 (trois mille trois cent neuf) nouvelles parts sociales de Classe C avec une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.-

2. Proposition visant à modifier les statuts de la Société par modification de l'ARTICLE 2 et insertion d'un nouveau paragraphe final comme suit:

«En règle générale, la Société peut prendre toutes mesures et effectuer toute opération qu'elle estime nécessaire à l'accomplissement et la mise en œuvre de ses objets.»

3. Modifier l'ARTICLE 7.1 et le compléter par le texte ci-inclus et y insérer un nouvel article portant numéro 7.1.A comme suit:

«

a) Sous réserve du paragraphe précédent du présent article 7.1, aucun associé ne peut céder ses Parts sociales à moins:

- i. d'y être autorisé en vertu des présents statuts et l'Accord JVC, et que
- ii. le cessionnaire envisagé ait conclu un accord le liant à l'«Accord JVC».

b) Toute référence dans les présents Statuts à une cession de Parts sociales doit inclure:

- i. une cession de tout droit sur les Parts sociales (qu'il soit légal, à titre bénéficiaire ou autre), y compris et sans s'y limiter à tout cessionnaire, et

- ii. toute charge, hypothèque, option ou tout autre Privilège accordé sur les Parts sociales (y compris toute instruction par voie de renonciation ou autrement par un associé ayant droit à une attribution ou une émission d'une Part sociale à l'effet que celle-ci soit attribuée ou émise en faveur d'une autre personne).»

« 7.1. A Cession autorisée par les Associés.

7.1.A.1 Chaque vente et/ou cession de Parts sociales par un Associé doit se faire comme énoncé ci-dessous.

7.1 A.2 Si un Associé (l' «Associé vendeur») est en droit et désireux de céder ses Parts sociales (les «Parts sociales en vente») à quelqu'un d'autre qu'un membre de son Groupe, il doit d'abord en donner notification écrite («Notification de vente») aux autres Associés en droit d'acheter lesdites Parts sociales (l'«Autre Associé») et à la Société, notification qui doit spécifier le nombre de Parts sociales que l'Associé vendeur a l'intention de céder et les conditions de la vente, y compris le prix proposé. S'agissant d'une vente par CIREF EUROPE LIMITED uniquement, ou l'un de ses successeurs ou ayants-droit («CEL»), ladite notification doit aussi inclure les informations concernant un tiers acheteur qui est une société propriétaire de biens immobiliers et qui est désireuse d'acheter les Parts sociales au prix et aux conditions indiqués dans la Notification de vente.

7.1.A.2 L'Autre Associé a alors le droit (le «Droit de Premier Refus»), qu'il peut exercer par notification écrite à l'Associé vendeur, d'acheter toutes les Parts sociales faisant l'objet de la Notification de vente, selon les modalités et les conditions qui y sont énoncées, proportionnellement au pourcentage de titres qu'il détient (dans la mesure applicable) ou plus (si aucun Autre Associé ne se porte acquéreur). Si l'Associé vendeur est CEL - MENORA MIVTACHIM INSURANCE LTD. et MENORA MIVTACHIM PENSIONS LTD. («Menora SPVs») disposeront d'un délai de 90 jours à partir de la date de la Notification de vente de CEL pour accepter ou refuser ladite Notification de vente; si l'Associé vendeur est Menora SPVs ou CORNERSTONE INVESTMENT 1, LP («Cornerstone») - les Autres Associés disposeront d'un délai de 30 jours à partir de la date de la Notification de vente pour accepter ou refuser l'offre.

7.1.A.3 Si l'Autre Associé a notifié à l'Associé vendeur sa décision d'acheter la totalité des Parts sociales en vente (la «Notification d'acceptation»), la cession desdites Parts sociales doit être conclue le 60ème jour suivant la date de la Notification d'acceptation; si ce jour n'est pas un jour ouvrable, la cession doit se faire le jour ouvrable suivant. Tous les documents et consentements requis pour dûment effectuer la cession doivent être préparés, signés et/ou obtenus par les associés et la Société avant ladite cession et remis à la Société et/ou aux Associés concernés lors de la cession.

7.1. A.4. Après l'expiration du délai de 60 jours susmentionné, si toutes les Parts sociales en vente n'ont pas été achetées par l'Autre Associé, comme il convient, l'Associé vendeur peut, pendant la période de 180 jours qui suit immédiatement l'expiration dudit délai, vendre les Parts sociales en vente, à condition que cette vente ne se fasse pas à des conditions plus favorables pour l'acheteur que celles énoncées dans la Notification de vente et à condition en outre, uniquement concernant CEL, que ladite vente soit conclue avec le tiers acheteur indiqué dans la Notification de vente de CEL. Si ladite vente n'a pas lieu au cours de la période de 180 jours, la vente sera de nouveau soumise aux dispositions en matière de droit de premier refus de cette section après expiration de ladite période de 180 jours.

7.1.A.5. Si l'Associé vendeur ne signe pas et ne remet pas régulièrement lesdits documents et s'il ne prend pas toute autre mesure nécessaire ou souhaitable en rapport avec la cession (y compris la signature et la remise de tous documents au titre de toutes formalités de la cession de parts sociales requises par la loi à propos des Parts sociales qu'il détient ainsi que la remise du/des certificat(s) et du registre des membres (ou une compensation adéquate en lieu et place), tout Associé qui a émis une Notification d'acceptation doit avoir le droit (en tant qu'agent dudit Associé vendeur) de signer lesdits documents, et d'autoriser toute personne qu'il estime convenir à signer lesdits documents selon ses instructions et à prendre toute autre mesure au nom de l'Autre Associé et, contre réception par la Société de la contrepartie (en fiducie pour ledit Associé vendeur) payable pour les Parts sociales concernées, à remettre le(s) formulaire(s) de cession de parts sociales et les certificats ou indemnités à l'acheteur (ou à la/aux personne(s) désignée(s) par lui); les gérants enregistreront ledit acheteur (ou la/les personne(s) désignée(s) par lui) (ou tous autres documents) comme étant le détenteur des parts sociales et, après cet enregistrement, ladite cession sera enregistrée en bonne et due forme. La Société ne paie ni n'est dans l'obligation de payer des intérêts à un Associé vendeur sur ladite contrepartie qu'elle détient

en fiducie pour le compte d'un Associé vendeur (et ledit intérêt sera au profit de la Société). La Société paiera à l'Associé vendeur toute contrepartie ainsi détenue après réception des certificats de Parts sociales appropriés.

Toute cession de Parts sociales doit inclure une cession d'une part proportionnelle de tous les types de Parts sociales alors détenus par ledit Associé et des prêts consentis ou autres instruments financiers fournis par l'Associé vendeur. Un Associé ne saurait avoir le droit de céder ses droits sur un prêt d'associé et/ou sur un certain type de Parts sociales sans céder un nombre proportionnel de l'ensemble des parts sociales qu'il détient.

Outre les restrictions ci-dessus, toute cession de Parts sociales doit être soumise à l'approbation requise par la Loi (l'«Approbation»). L'Associé désireux de céder ses Parts sociales (le «Cédant») peut demander aux gérants de la Société de convoquer une Assemblée générale, et le gérant doit, sur cette demande, convoquer une assemblée qui doit se tenir dans les trois (3) jours ouvrables, sauf demande différente de l'Associé cédant.

Au cas où une Approbation n'est pas obtenue du fait qu'un associé n'a pas voté en faveur de ladite cession lors d'une assemblée dûment convoquée (l'«Associé opposé»), le Cédant peut demander que l'Associé opposé lui règle lesdites Parts sociales selon les modalités et aux conditions qui ont été convenues entre le Cédant et le tiers cessionnaire.

À titre subsidiaire, le Cédant percevra une indemnité hebdomadaire d'un montant de 50.000 Euros, calculée sur une base journalière proratisée (à savoir une «astreinte») que l'Associé opposé devra payer à la Société pour chaque jour, à partir de l'Assemblée générale susmentionnée, pour lequel il ne vote pas favorablement à ladite cession. Pour lever toute ambiguïté, si l'Associé opposé vote de façon favorable en moins d'une semaine, le montant susmentionné sera calculé au prorata».

4. Remplacer l'ARTICLE 10 pour le libeller comme suit:

«Le Conseil de gérance a la responsabilité de la surveillance et de la gestion quotidiennes de la Société et de son activité. Chacune et la totalité des décisions concernant la gestion de la Société seront prises par le Conseil, à l'exception de toute décision en rapport avec les Questions réservées qui exigent qu'une décision soit adoptée par un Vote qualifié des Associés, selon la définition ci-dessous.

Les questions réservées soumises au Vote à la Majorité qualifiée sont:

1. L'approbation du Budget de la Société et de toute entité détenue directement et/ou indirectement par la Société (un «Propriétaire de bien immobilier»), de toute modification ou changement concernant ce budget qui se traduit par un écart de 10% ou plus dans un poste quelconque, ou de la prise de mesures qui ne cadrent pas avec le budget.

Si un Budget annuel n'est pas approuvé au 31 décembre de l'année précédente, la Société ou le Propriétaire de bien immobilier concerné, selon le cas, conduiront les activités conformément au Budget de l'année précédente majoré d'une augmentation annuelle de 3%.

2. La vente de toutes les propriétés foncières (chacune étant une «Propriété», collectivement, les «Propriétés») alors détenues, directement et/ou indirectement, par tous les Propriétaires de bien immobilier, y compris par le biais d'une vente des droits dudit Propriétaire de bien immobilier ou des droits de la société mère des Propriétaires de bien immobilier, sauf si la vente est conclue à partir de la fin de la sixième (6) année et au plus tard à la fin de la dixième (10) année suivant la date à laquelle la quatrième (4) Propriété a été acquise par la Société ou un Propriétaire de bien immobilier (la «Date applicable») et si le prix de vente net représente un TRI de 15% ou plus ou si la vente est conclue à partir de la fin de la dixième (10) année suivant la Date applicable et que le prix de vente net représente un TRI de 10% ou plus.

3. La vente unique d'une certaine Propriété détenue, directement et/ou indirectement par un Propriétaire de bien immobilier, y compris par le biais de la vente des droits dudit Propriétaire de bien immobilier ou des droits de la société mère dudit Propriétaire de bien immobilier, sauf quand la vente doit être conclue à partir de la fin de la sixième (6) année suivant la Date applicable et que le prix de vente net représente un TRI de 19% ou plus.

4. Tout refinancement, que ce soit concernant toutes les Propriétés, certaines ou l'une d'entre elles.

5. La signature d'un contrat de bail avec un seul locataire s'agissant d'une superficie totale représentant 20% ou plus de la superficie commerciale totale d'une seule Propriété.

6. L'adoption de toute mesure visant à:

6.1 liquider ou dissoudre la Société ou tout autre membre du Groupe ou un Propriétaire de bien immobilier;

6.2 obtenir une ordonnance d'administration concernant la Société ou tout autre membre du Groupe ou un Propriétaire de bien immobilier;

6.3 sous réserve des prescriptions obligatoires en matière de cessation de paiement, inviter toute personne à désigner un syndic ou bien un syndic et un administrateur pour la totalité ou une partie de l'activité ou des actifs de la Société ou de tout autre membre du Groupe ou d'un Propriétaire de bien immobilier;

6.4 faire une proposition d'arrangement librement consenti dans le cadre de la loi applicable à la Société ou à tout autre membre du Groupe ou à un Propriétaire de bien immobilier;

6.5 obtenir un compromis ou un arrangement dans le cadre de la loi applicable à la Société ou à tout autre membre du Groupe ou à un Propriétaire de bien immobilier;

7. La conclusion, la résiliation ou la modification d'un contrat ou arrangement entre la Société et/ou un membre de son Groupe y compris un Propriétaire de bien immobilier et un Associé et/ou gérant (ou une personne ayant des liens avec à un Associé et/ou Administrateur) ou dans lequel l'Associé et/ou l'Administrateur a des intérêts.

8. Le fait de créer une Charge sur un actif de la Société et/ou d'un membre de son Groupe y compris un Propriétaire de bien immobilier, ou de consentir une garantie, indemnité ou caution, la conclusion d'un accord ou d'un arrangement ayant un effet similaire par un membre du Groupe ou la prise en charge par un membre du Groupe d'un passif, qu'il soit réel ou éventuel, concernant une obligation de toute autre personne qu'une filiale à 100 % de la Société ou autre que des nantissements, ou l'application de clauses de réserve de propriété, dans l'un ou l'autre cas résultant du cours normal et ordinaire des affaires).

9. L'acquisition par tous moyens (y compris par bail ou licence) par la Société et/ou un membre de son Groupe d'un droit portant sur un terrain en pleine propriété ou à bail.

10. Le fait pour un gérant de contracter, ou la décision d'un gérant d'assumer, des obligations financières qui imposent à un Associé d'apporter un financement supplémentaire à la Société.

11. Le lancement de toute nouvelle activité qui n'est ni auxiliaire ni accessoire à l'objet de la Société.

12. Le fait d'émettre des, ou de consentir à la cession des, parts sociales, obligations ou autres titres, d'accorder des options à leur sujet, ou de consentir à une réorganisation du capital social.

13. La participation à une coentreprise ou société de personnes avec toute personne ou une fusion ou un regroupement avec toute personne.

14. Le fait pour un membre du Groupe (selon le cas) de conclure un accord ou un engagement exécutoire en vue d'accomplir l'une des actions décrites dans la présente Annexe.

Aux fins des présents Statuts, un «Vote à la majorité qualifiée» signifie le vote favorable des Associés détenant des Parts sociales qui représentent 75% au moins du capital social total émis de la Société.

5. Insérer un nouvel article 10.2

«La Société est tenue par la signature d'un membre du Conseil et d'un représentant de REDEFINE INTERNATIONAL FUND MANAGERS EUROPE Management LIMITED ou de tout autre consultant engagé par la Société ou une Filiale de la Société, de fournir des prestations de conseil, selon la définition indiquée dans l'Accord JVC.»

6. Amender l'ARTICLE 11 de façon à y insérer un nouveau titre «Assemblées générales des Associés», numéroter 11.1 le premier paragraphe de l'article 11 et insérer les nouveaux articles suivants:

« 11.2. Convocation des Assemblées.

11.2.1 Les gérants devront convoquer une assemblée des Associés si dix pour cent (10%) du capital assorti du droit de vote des Associés en font la demande écrite envoyée par courrier ordinaire, courriel ou télécopie aux gérants ou au siège social de la Société.

11.2.2 Les assemblées générales doivent être convoquées par préavis d'au moins quatorze jours francs mais une assemblée générale peut être convoquée avec un préavis plus court si les détenteurs d'une majorité des parts sociales en conviennent.

11.2.3 L'avis de convocation doit préciser l'heure, la date et le lieu de la réunion ainsi que la nature générale des affaires devant être délibérées.

11.2.4 L'assemblée des Associés doit se tenir au siège social de la Société.

11.2.5 La convocation sera remise à tous les Associés, aux gérants et (à condition que la Société ait été informée de leur droit) à tous les associés de la Société et à leurs successeurs et ayants-droit.

11.2.6 L'omission accidentelle de remettre l'avis de convocation à une assemblée à ou la non réception d'un tel avis de convocation à une assemblée par, toute personne en droit de la recevoir ne saurait annuler les délibérations de ladite assemblée.

11.3. Quorum pour les assemblées générales des Associés.

11.3.1 Aucune question autre que la désignation du président de séance ne doit être traitée en l'absence du quorum. Le quorum est fixé conformément à l'Article 194 de la loi de 1915 sur les Sociétés commerciales telle qu'elle peut être périodiquement amendée, sous réserve toujours qu'aucun quorum ne sera présent lors du premier appel de l'assemblée à moins que deux Associés, représentant au moins 75% du capital social avec droit de vote ne soient présents (que ce soit en personne, par procuration ou par un représentant dûment autorisé). Si lors du premier appel, le quorum n'est pas atteint, la deuxième assemblée sera valablement constituée conformément audit article 194 de la loi sur les Sociétés commerciales pour une deuxième assemblée.

11.4. Présidence des assemblées générales des Associés.

11.4.1 Les gérants présents ou (si aucun gérant n'est présent), l'assemblée doivent désigner un gérant ou un Associé pour présider l'assemblée, et la désignation du président de séance doit être le premier acte de l'assemblée.

11.4.2 La personne qui préside une assemblée conformément à ce paragraphe est désignée sous le titre de «président de séance».

11.5. Ajournement des assemblées générales des Associés.

11.6.1 Si les personnes présentes à une assemblée générale dans la demi-heure qui suit l'heure prévue du début de séance ne constituent pas le quorum, ou si durant une assemblée, le quorum n'est plus atteint, l'assemblée doit être

interrompue et une nouvelle assemblée doit être fixée au même jour de la semaine suivante, même heure, et chaque membre doit être informé par écrit par la Société de la date, de l'heure et du lieu de cette nouvelle assemblée («Nouvelle Assemblée»).

11.6 Si le quorum n'est pas atteint lors de la Nouvelle Assemblée dans la demi-heure qui suit l'heure fixée, l'assemblée aura lieu et la présence de tout Associé y participant constituera le quorum.

11.10. Procurations.

11.10.1 Chaque Associé a le droit de désigner un mandataire, à condition que ledit Associé en informe la Société par écrit, et qu'une notification donnant au mandataire des directives concernant le vote ou l'abstention sur le vote d'une ou plusieurs résolutions ne soit adressée à ce mandataire.

11.10.4 Sauf indication contraire dans le formulaire de procuration, il doit être considéré comme:

11.10.4.1 laissant à la personne qui y est désignée comme mandataire toute latitude sur la façon de voter à propos de toute résolution accessoire ou de procédure présentée, et

11.10.4.2 désignant cette personne comme mandataire pour tout ajournement de l'assemblée générale en question comme pour l'assemblée elle-même."

«Conseil»	le conseil de gérance de la Société tel qu'il est constitué périodiquement conformément aux présents statuts.
«Budget»	le budget annuel de la Société.
«Jour ouvrable»	tous les jours, à l'exception du vendredi et du samedi ou de tout autre jour où les banques commerciales dans l'État d'Israël, au Grand-Duché de Luxembourg ou en Allemagne ne sont pas ouvertes aux transactions bancaires courantes.
«Contrôle»	à l'égard d'une personne morale, signifie le pouvoir pour une personne d'obtenir que les affaires de la personne morale soient dirigées selon ses désirs: (a) par la détention des parts sociales ou la possession du droit de vote, relativement à ladite personne morale ou une autre, ou (b) en vertu de pouvoirs conférés par les documents constitutifs ou sociaux, ou tout autre document régissant ladite personne morale ou une autre. et un Changement de Contrôle se produit si une personne qui contrôle une personne morale cesse de le faire ou si une autre personne en acquiert le contrôle, et «Contrôlé» doit être interprété en conséquence.
«Charge»	comprend toute hypothèque, charge, tout gage, nantissement, garantie, fiducie, droit de compensation ou autre droit ou intérêt de tiers, y compris toute cession à titre de garantie, réserve de propriété ou autre sûreté de toute nature, quelle que soit la façon dont elle a été créée ou est survenue, ou tout autre accord ou arrangement (y compris un contrat de vente et de rachat) ayant des effets similaires.
«Groupe»	à l'égard d'une société (quel que soit son lieu de constitution), cette société, toute société dont elle est une filiale (sa société holding) et toutes autres Filiales de ladite société holding; et chacune des sociétés dans un Groupe est membre du Groupe et sauf si le contexte en dispose autrement, l'application de la définition de Groupe à une société à un moment donné s'applique à la Société telle qu'elle est alors constituée.
«TRI»	signifie un taux équivalent annuel de rendement calculé sur une base trimestrielle à l'aide de méthodes de calcul appliquées de façon cohérente. Le rendement sera calculé sur tous les montants (directement et/ou indirectement) investis par une partie (y compris par des Apports en capital, des Prêts prioritaires et des prêts d'Associés et les coûts payés par la partie concernée au titre des services rendus à la Société ou à un Propriétaire de bien immobilier) dans un Propriétaire de bien immobilier ou, selon le cas, les propriétaires de toutes les Propriétés alors détenues, directement et/ou indirectement, par la Société.
«Accord JVC»	Nonobstant ce qui précède, le montant total des coûts et dépenses encourus pour la création de la Société et les honoraires des consultations de spécialistes à cet effet, telles que les prestations de consultations juridiques, comptables et autres, doit être réparti par parts égales, afin de calculer le TRI pour chaque Propriété détenue, directement et/ou indirectement, par la Société, entre toutes les Propriétés appartenant alors à la Société. Accord de coentreprise en date du 16 juillet 2012 tel qu'il peut être amendé périodiquement.
«Propriétaire de bien immobilier»	signifie ITB FMZ Waldkraiburg B.V. et chacune des autres filiales de la Société qui détient certaines propriétés de commerce de détail en Allemagne (la «Propriété» ou les «Propriétés») ou un droit afférent à une propriété ou des Propriétés.
«Question réservée»	a la signification énoncée à l'Article 10 de ces statuts.

«Filiale» à l'égard d'une société quel que soit son lieu de constitution (la société holding), toute autre société dans laquelle la société holding (ou une personne agissant pour son compte) détient ou Contrôle directement ou indirectement soit:

- (a) une majorité des droits de vote susceptibles d'être exercés aux assemblées générales de la Société, soit
- (b) le droit de désigner ou de révoquer des administrateurs disposant d'une majorité des droits de vote susceptibles d'être exercés aux réunions du conseil d'administration de la Société

et toute société qui est une Filiale d'une autre société est aussi une Filiale de la société holding de cette société. Sauf si le contexte en dispose autrement, la définition de Filiale d'une société à un moment donné doit s'appliquer à cette société telle qu'elle est alors constituée.

7. Retirer le deuxième paragraphe de l'article 15 et le remplacer par le libellé suivant:

«Les gérants de la Société, à condition que la Société détienne dans la réserve les montants exigés en vertu de la loi applicable et sous réserve de son budget annuel approuvé, évalueront, de bonne foi, si des distributions intérimaires, trimestrielles ou annuelles, selon le cas, sont possibles et distribueront les montants disponibles pour une distribution conformément à cette évaluation. Si les gérants concluent que de telles distributions ne sont pas possibles, ils donneront à tous Associés, une explication écrite des raisons pour lesquelles ils en ont ainsi décidé, dans les 14 jours.

8. Remplacer l'article 18 par le libellé suivant:

Tous les points non mentionnés dans les présents articles sont régis par l'Accord JVC entre les Associés, tels qu'il peut être périodiquement amendé. Modifier l'ARTICLE 18, Décision de l'associé unique, sous-sections 1 et 2, comme suit:

Chaque désignation de gérants de la Société doit être entérinée par l'Assemblée Générale des Associés.

Le conseil de gérance doit être composé de trois gérants.

CEL et Menora doivent avoir chacun, le droit de proposer à l'Assemblée Générale une liste de quatre candidats au plus au poste de gérant.

L'Assemblée Générale doit désigner deux gérants figurant sur la liste de CEL et un gérant figurant sur la liste de Menora, à condition qu'au moins 75% du capital social de la Société avec droit de vote présents à l'Assemblée Générale votent en sa faveur.

Les Associés doivent avoir le droit, lors de l'Assemblée Générale de révoquer un gérant par un vote favorable de 75% du capital social de la Société avec droit de vote. Si une décision de révoquer un gérant a été initiée par l'Associé qui avait proposé sa désignation, tous les autres Associés s'engagent à soutenir la décision de révocation par leur vote favorable.

9. Retirer l'article 6.8 et l'insérer comme nouvel article 20 avec le titre «Chapitre VI-Définitions» et compléter le nouvel article 20 avec les définitions suivantes en ordre alphabétique et, par voie de conséquence, renuméroter l'article 6.9 actuel:

Les définitions et règles d'interprétation dans le présent article s'appliquent à ces statuts.

a. Une personne a des liens avec une société si:

i. elle est administrateur ou administrateur de fait de la Société ou affiliée à un administrateur ou administrateur de fait, ou

ii. elle est affiliée à la Société.

b. Une société est affiliée à une autre société dans l'une des situations suivantes:

i. si l'une des sociétés Contrôle l'autre, ou

ii. si c'est la même personne qui exerce le Contrôle des deux, ou

iii. si une personne (A) a le Contrôle de l'une et des personnes qui sont affiliées à A, ou A avec des personnes qui sont ses affiliés, ont le contrôle de l'autre, ou

iv. si un groupe de deux personnes ou plus a le Contrôle de chaque société, et que les groupes comprennent les mêmes personnes ou peuvent être réputés comprendre les mêmes personnes en considérant (dans un ou plusieurs cas) un membre de l'un ou l'autre des groupes comme remplacé par une personne dont il est un affilié.

10. Remplacer le mot «associate» partout dans les statuts par le mot «shareholder» dans le texte anglais uniquement.

PAR CONSÉQUENT, les résolutions suivantes ont été adoptées et approuvées à l'unanimité par les Associés de la Société:

Première résolution:

Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 82.725,- EUR (quatre-vingt-deux mille sept cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de 273.900,- EUR (deux cent soixante-treize mille neuf cent euros) à 356.625,-EUR (trois-cent cinquante-six mille six cent vingt-cinq euros) par l'émission de 3.309 (trois mille trois cent neuf) nouvelles parts sociales de Classe C avec une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

Seconde résolution:

Les associés,
 Menora Mivtachim Insurance LTD, ayant son siège social à 115, Allenby Street, IL-6581708 Tel Aviv, Israel,
 Menora Mivtachim Pensions LTD ayant son siège social à 7, Zabolinski Street, Ramat Gan, IL-5252007 Tel Aviv, Israel,
 CIREF EUROPE LIMITED ayant son siège social à Waterfront Drive, Harbour House, Stockwerk 2nd Floor, BVI-Tortola, Iles Vierges Britanniques et
 CORNERSTONE REALESTATE Management C.P. LTD ayant son siège social à 96 Yigal Alon Road, Building A, IL-67891 Tel Aviv, Israel,

décident à l'unanimité la souscription des nouvelles parts sociales privilégiées par:

Souscripteur	Parts Sociales Privilégiées Classe C
CIREF EUROPE LIMITED, Harbour House, Stockwerk 2 nd Floor, BVI-Tortola, Iles Vièrgs Britanniques, enregistré sous le numéro 1402188 auprès du registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques . . .	1,671
MENORA MIVTACHIM INSURANCE LTD., 115, Allenby Street, IL-6581708, Tel Aviv, Israel, enregistré sous le numéro 520042540 auprès du Israel Company Registrar	1,257
MENORA MIVTACHIM PENSIONS LTD., 7, Zabolinski Street, Ramat Gan IL- 5252007, Tel Aviv, Israel, enregistré sous le numéro 512245812 auprès du Israel Company Registrar	331
CORNERSTONE REALESTATE MANAGEMENT C.P. LTD., 96 Yigal Alon Road, Building A, Tel Aviv IL-67891, Israel, enregistré sous le numéro 514807874 auprès du Israel Company Registrar	50
TOTAL	3,309

Intervention - Souscription - Paiement

Les souscripteurs ci-après représentés par M. Ronnen Gaito, prénommé, en vertu de procurations sous seings privés, a déclaré souscrire les nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement comme suit:

Parts sociales Classe C:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
CIREF EUROPE LIMITED	1.671	41.775
MENORA MIVTACHIM INSURANCE LTD.	1.257	31.425
MENORA MIVTACHIM PENSIONS LTD.	331	8.275
CORNERSTONE REALESTATE MANAGEMENT C.P. LTD.	50	1.250,-
TOTAL	3.309	82.725

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par la conversion en capital de créances certaines, liquides et exigibles à l'encontre de la Société à hauteur d'un montant de 82.725,-EUR (quatre-vingt-deux mille sept cent vingt-cinq euros).

L'existence et la valeur des dites créances ont été certifiées au notaire instrumentant par un certificat signé par les souscripteurs aux parts sociales de Classe C, auquel un bilan intérimaire en date du 30 avril 2013 est annexé, ainsi que par une déclaration signée par les souscripteurs aux parts sociales de Classe C.

Ces certificats, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Troisième résolution

Outre ces résolutions, l'assemblée décide par rapport à l'article 6.1 d'y insérer un nouvel article portant le numéro 6.5 et d'insérer une nouvelle définition dans l'article 6.8 (Définitions) des statuts comme suit:

" **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à 356.625,-EUR (trois cent cinquante-six mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), 8.918 (huit mille neuf cent dix-huit) parts sociales de classe A (les " Parts Sociales de Classe A"), 1.038 (mille trente) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B") et 3.309 (trois mille trois cent neuf) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C") à 25,-EUR (vingt-cinq euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et représentant un total de 14.265 (quatorze mille deux cent soixante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq euro)."

«6.5. Droits économiques des Parts Sociales de Classe C

Les Parts sociales de Classe C ont exclusivement droit à la valeur des actifs nets associés (inclus les revenus nets de la Société en relation avec des plus-values, cependant à l'exclusion des revenus nets de la Société par rapport à des revenus

de bail) ou autrement liés à un investissement sous-jacent de parts sociales de Classe C. Toutes les revenus seront attribués à une réserve spéciale des parts sociales de Classe C jusqu'à leur distribution aux détenteurs des parts sociales de Classe C. «

«Classe C Investissement Sous-Jacent: Signifie l'investissement en patrimoine immobilier de la Société à Hückeloven (Allemagne)»

L'assemblée décide de renuméroter l'article 6 et d'insérer la définition ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier les statuts de la Société par modification de l'ARTICLE 2 et insertion d'un nouveau paragraphe final comme suit:

«En règle générale, la Société peut prendre toutes mesures et effectuer toute opération qu'elle estime nécessaire à l'accomplissement et la mise en œuvre de ses objets.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'ARTICLE 7.1 et le compléter par le texte ci-inclus et y insérer un nouvel article portant numéro 7.1.A comme suit:

«

c. Sous réserve du paragraphe précédent du présent article 7.1, aucun associé ne peut céder ses Parts sociales à moins:

i. d'y être autorisé en vertu des présents statuts et l'Accord JVC, et que

ii. le cessionnaire envisagé ait conclu un accord le liant à l'«Accord JVC».

d. Toute référence dans les présents Statuts à une cession de Parts sociales doit inclure:

i. une cession de tout droit sur les Parts sociales (qu'il soit légal, à titre bénéficiaire ou autre), y compris et sans s'y limiter à tout cessionnaire, et

ii. toute charge, hypothèque, option ou tout autre Privilège accordé sur les Parts sociales (y compris toute instruction par voie de renonciation ou autrement par un associé ayant droit à une attribution ou une émission d'une Part sociale à l'effet que celle-ci soit attribuée ou émise en faveur d'une autre personne).»

« 7.1.A Cession autorisée par les Associés.

7.1.A.1 Chaque vente et/ou cession de Parts sociales par un Associé doit se faire comme énoncé ci-dessous.

7.1 A.2 Si un Associé (l' «Associé vendeur») est en droit et désireux de céder ses Parts sociales (les «Parts sociales en vente») à quelqu'un d'autre qu'un membre de son Groupe, il doit d'abord en donner notification écrite («Notification de vente») aux autres Associés en droit d'acheter lesdites Parts sociales Autre Associé») et à la Société, notification qui doit spécifier le nombre de Parts sociales que l'Associé vendeur a l'intention de céder et les conditions de la vente, y compris le prix proposé. S'agissant d'une vente par CIREF EUROPE LIMITED uniquement, ou l'un de ses successeurs ou ayants-droit («CEL»), ladite notification doit aussi inclure les informations concernant un tiers acheteur qui est une société propriétaire de biens immobiliers et qui est désireuse d'acheter les Parts sociales au prix et aux conditions indiqués dans la Notification de vente.

7.1.A.2 L'Autre Associé a alors le droit (le «Droit de Premier Refus»), qu'il peut exercer par notification écrite à l'Associé vendeur, d'acheter toutes les Parts sociales faisant l'objet de la Notification de vente, selon les modalités et les conditions qui y sont énoncées, proportionnellement au pourcentage de titres qu'il détient (dans la mesure applicable) ou plus (si aucun Autre Associé ne se porte acquéreur). Si l'Associé vendeur est CEL - MENORA MIVTACHIM INSURANCE LTD. et MENORA MIVTACHIM PENSIONS LTD. («Menora SPVs») disposeront d'un délai de 90 jours à partir de la date de la Notification de vente de CEL pour accepter ou refuser ladite Notification de vente; si l'Associé vendeur est Menora SPVs ou CORNERSTONE INVESTMENT 1, LP («Cornerstone») - les Autres Associés disposeront d'un délai de 30 jours à partir de la date de la Notification de vente pour accepter ou refuser l'offre.

7.1.A.3 Si l'Autre Associé a notifié à l'Associé vendeur sa décision d'acheter la totalité des Parts sociales en vente (la «Notification d'acceptation»), la cession desdites Parts sociales doit être conclue le 60ème jour suivant la date de la Notification d'acceptation; si ce jour n'est pas un jour ouvrable, la cession doit se faire le jour ouvrable suivant. Tous les documents et consentements requis pour dûment effectuer la cession doivent être préparés, signés et/ou obtenus par les associés et la Société avant ladite cession et remis à la Société et/ou aux Associés concernés lors de la cession.

7.1. A.4. Après l'expiration du délai de 60 jours susmentionné, si toutes les Parts sociales en vente n'ont pas été achetées par l'Autre Associé, comme il convient, l'Associé vendeur peut, pendant la période de 180 jours qui suit immédiatement l'expiration dudit délai, vendre les Parts sociales en vente, à condition que cette vente ne se fasse pas à des conditions plus favorables pour l'acheteur que celles énoncées dans la Notification de vente et à condition en outre, uniquement concernant CEL, que ladite vente soit conclue avec le tiers acheteur indiqué dans la Notification de vente de CEL. Si ladite vente n'a pas lieu au cours de la période de 180 jours, la vente sera de nouveau soumise aux dispositions en matière de droit de premier refus de cette section après expiration de ladite période de 180 jours.

7.1.A.5 Si l'Associé vendeur ne signe pas et ne remet pas régulièrement lesdits documents et s'il ne prend pas toute autre mesure nécessaire ou souhaitable en rapport avec la cession (y compris la signature et la remise de tous documents au titre de toutes formalités de la cession de parts sociales requises par la loi à propos des Parts sociales qu'il détient

ainsi que la remise du/des certificat(s) et du registre des membres (ou une compensation adéquate en lieu et place), tout Associé qui a émis une Notification d'acceptation doit avoir le droit (en tant qu'agent dudit Associé vendeur) de signer lesdits documents, et d'autoriser toute personne qu'il estime convenir à signer lesdits documents selon ses instructions et à prendre toute autre mesure au nom de l'Autre Associé et, contre réception par la Société de la contrepartie (en fiducie pour ledit Associé vendeur) payable pour les Parts sociales concernées, à remettre le(s) formulaire(s) de cession de parts sociales et les certificats ou indemnités à l'acheteur (ou à la/aux personne(s) désignée(s) par lui); les gérants enregistreront ledit acheteur (ou la/les personne(s) désignée(s) par lui) (ou tous autres documents) comme étant le détenteur des parts sociales et, après cet enregistrement, ladite cession sera enregistrée en bonne et due forme. La Société ne paie ni n'est dans l'obligation de payer des intérêts à un Associé vendeur sur ladite contrepartie qu'elle détient en fiducie pour le compte d'un Associé vendeur (et ledit intérêt sera au profit de la Société). La Société paiera à l'Associé vendeur toute contrepartie ainsi détenue après réception des certificats de Parts sociales appropriés.

Toute cession de Parts sociales doit inclure une cession d'une part proportionnelle de tous les types de Parts sociales alors détenus par ledit Associé et des prêts consentis ou autres instruments financiers fournis par l'Associé vendeur. Un Associé ne saurait avoir le droit de céder ses droits sur un prêt d'associé et/ou sur un certain type de Parts sociales sans céder un nombre proportionnel de l'ensemble des parts sociales qu'il détient.

Outre les restrictions ci-dessus, toute cession de Parts sociales doit être soumise à l'approbation requise par la Loi (l'«Approbation»). L'Associé désireux de céder ses Parts sociales (le «Cédant») peut demander aux gérants de la Société de convoquer une Assemblée générale, et le gérant doit, sur cette demande, convoquer une assemblée qui doit se tenir dans les trois (3) jours ouvrables, sauf demande différente de l'Associé cédant.

Au cas où une Approbation n'est pas obtenue du fait qu'un associé n'a pas voté en faveur de ladite cession lors d'une assemblée dûment convoquée (l'«Associé opposé»), le Cédant peut demander que l'Associé opposé lui règle lesdites Parts sociales selon les modalités et aux conditions qui ont été convenues entre le Cédant et le tiers cessionnaire.

À titre subsidiaire, le Cédant percevra une indemnité hebdomadaire d'un montant de 50.000 Euros, calculée sur une base journalière proratisée (à savoir une «astreinte») que l'Associé opposé devra payer à la Société pour chaque jour, à partir de l'Assemblée générale susmentionnée, pour lequel il ne vote pas favorablement à ladite cession. Pour lever toute ambiguïté, si l'Associé opposé vote de façon favorable en moins d'une semaine, le montant susmentionné sera calculé au prorata»

Sixième résolution:

L'assemblée décide à l'unanimité de Remplacer l'ARTICLE 10 pour le libeller comme suit:

«Le Conseil de gérance a la responsabilité de la surveillance et de la gestion quotidiennes de la Société et de son activité. Chacune et la totalité des décisions concernant la gestion de la Société seront prises par le Conseil, à l'exception de toute décision en rapport avec les Questions réservées qui exigent qu'une décision soit adoptée par un Vote à la Majorité qualifiée des Associés, selon la définition ci-dessous.

Les questions réservées soumises au Vote à la Majorité qualifiée sont:

1. L'approbation du Budget de la Société et de toute entité détenue directement et/ou indirectement par la Société (un «Propriétaire de bien immobilier»), de toute modification ou changement concernant ce budget qui se traduit par un écart de 10% ou plus dans un poste quelconque, ou de la prise de mesures qui ne cadrent pas avec le budget.

Si un Budget annuel n'est pas approuvé au 31 décembre de l'année précédente, la Société ou le Propriétaire de bien immobilier concerné, selon le cas, conduiront les activités conformément au Budget de l'année précédente majoré d'une augmentation annuelle de 3%.

2. La vente de toutes les propriétés foncières (chacune étant une «Propriété», collectivement, les «Propriétés») alors détenues, directement et/ou indirectement, par tous les Propriétaires de bien immobilier, y compris par le biais d'une vente des droits dudit Propriétaire de bien immobilier ou des droits de la société mère des Propriétaires de bien immobilier, sauf si la vente est conclue à partir de la fin de la sixième (6) année et au plus tard à la fin de la dixième (10) année suivant la date à laquelle la quatrième (4) Propriété a été acquise par la Société ou un Propriétaire de bien immobilier (la «Date applicable») et si le prix de vente net représente un TRI de 15% ou plus ou si la vente est conclue à partir de la fin de la dixième (10) année suivant la Date applicable et que le prix de vente net représente un TRI de 10% ou plus.

3. La vente unique d'une certaine Propriété détenue, directement et/ou indirectement par un Propriétaire de bien immobilier, y compris par le biais de la vente des droits dudit Propriétaire de bien immobilier ou des droits de la société mère dudit Propriétaire de bien immobilier, sauf quand la vente doit être conclue à partir de la fin de la sixième (6) année suivant la Date applicable et que le prix de vente net représente un TRI de 19% ou plus.

4. Tout refinancement, que ce soit concernant toutes les Propriétés, certaines ou l'une d'entre elles.

5. La signature d'un contrat de bail avec un seul locataire s'agissant d'une superficie totale représentant 20% ou plus de la superficie commerciale totale d'une seule Propriété.

6. L'adoption de toute mesure visant à:

6.1 liquider ou dissoudre la Société ou tout autre membre du Groupe ou un Propriétaire de bien immobilier;

6.2 obtenir une ordonnance d'administration concernant la Société ou tout autre membre du Groupe ou un Propriétaire de bien immobilier;

6.3 sous réserve des prescriptions obligatoires en matière de cessation de paiement, inviter toute personne à désigner un syndic ou bien un syndic et un administrateur pour la totalité ou une partie de l'activité ou des actifs de la Société ou de tout autre membre du Groupe ou d'un Propriétaire de bien immobilier;

6.4 faire une proposition d'arrangement librement consenti dans le cadre de la loi applicable à la Société ou à tout autre membre du Groupe ou à un Propriétaire de bien immobilier;

6.5 obtenir un compromis ou un arrangement dans le cadre de la loi applicable à la Société ou à tout autre membre du Groupe ou à un Propriétaire de bien immobilier;

7. La conclusion, la résiliation ou la modification d'un contrat ou arrangement entre la Société et/ou un membre de son Groupe y compris un Propriétaire de bien immobilier et un Associé et/ou gérant (ou une personne ayant des liens avec à un Associé et/ou Administrateur) ou dans lequel l'Associé et/ou l'Administrateur a des intérêts.

8. Le fait de créer une Charge sur un actif de la Société et/ou d'un membre de son Groupe y compris un Propriétaire de bien immobilier, ou de consentir une garantie, indemnité ou caution, la conclusion d'un accord ou d'un arrangement ayant un effet similaire par un membre du Groupe ou la prise en charge par un membre du Groupe d'un passif, qu'il soit réel ou éventuel, concernant une obligation de toute autre personne qu'une filiale à 100 % de la Société ou autre que des nantissements, ou l'application de clauses de réserve de propriété, dans l'un ou l'autre cas résultant du cours normal et ordinaire des affaires).

9. L'acquisition par tous moyens (y compris par bail ou licence) par la Société et/ou un membre de son Groupe d'un droit portant sur un terrain en pleine propriété ou à bail.

10. Le fait pour un gérant de contracter, ou la décision d'un gérant d'assumer, des obligations financières qui imposent à un Associé d'apporter un financement supplémentaire à la Société.

11. Le lancement de toute nouvelle activité qui n'est ni auxiliaire ni accessoire à l'objet de la Société.

12. Le fait d'émettre des, ou de consentir à la cession des, parts sociales, obligations ou autres titres, d'accorder des options à leur sujet, ou de consentir à une réorganisation du capital social.

13. La participation à une coentreprise ou société de personnes avec toute personne ou une fusion ou un regroupement avec toute personne.

14. Le fait pour un membre du Groupe (selon le cas) de conclure un accord ou un engagement exécutoire en vue d'accomplir l'une des actions décrites dans la présente Annexe.

Aux fins des présents Statuts, un «Vote à la majorité qualifiée» signifie le vote favorable des Associés détenant des Parts sociales qui représentent 75% au moins du capital social total émis de la Société.

Septième résolution:

L'assemblée décide à l'unanimité d'insérer un nouvel article 10.2

«La Société est tenue par la signature d'un membre du Conseil et d'un représentant de REDEFINE INTERNATIONAL FUND MANAGERS EUROPE Management LIMITED ou de tout autre consultant engagé par la Société ou une Filiale de la Société, de fournir des prestations de conseil, selon la définition indiquée dans l'Accord JVC.»

Huitième résolution:

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'ARTICLE 11 de façon à y insérer un nouveau titre «Assemblées générales des Associés», numéroter 11.1 le premier paragraphe de l'article 11 et insérer les nouveaux articles suivants:

« 11.2. Convocation des Assemblées.

11.2.1 Les gérants devront convoquer une assemblée des Associés si dix pour cent (10%) du capital assorti du droit de vote des Associés en font la demande écrite envoyée par courrier ordinaire, courriel ou télécopie aux gérants ou au siège social de la Société.

11.2.2 Les assemblées générales doivent être convoquées par préavis d'au moins quatorze jours francs mais une assemblée générale peut être convoquée avec un préavis plus court si les détenteurs d'une majorité des parts sociales en conviennent.

11.2.3 L'avis de convocation doit préciser l'heure, la date et le lieu de la réunion ainsi que la nature générale des affaires devant être délibérées.

11.2.4 L'assemblée des Associés doit se tenir au siège social de la Société.

11.2.5 La convocation sera remise à tous les Associés, aux gérants et (à condition que la Société ait été informée de leur droit) à tous les associés de la Société et à leurs successeurs et ayants-droit.

11.2.6 L'omission accidentelle de remettre l'avis de convocation à une assemblée à ou la non réception d'un tel avis de convocation à une assemblée par, toute personne en droit de la recevoir ne saurait annuler les délibérations de ladite assemblée.

11.3. Quorum pour les assemblées générales des Associés.

11.3.1 Aucune question autre que la désignation du président de séance ne doit être traitée en l'absence du quorum. Le quorum est fixé conformément à l'Article 194 de la loi de 1915 sur les Sociétés commerciales telle qu'elle peut être périodiquement amendée, sous réserve toujours qu'aucun quorum ne sera présent lors du premier appel de l'assemblée

à moins que deux Associés, représentant au moins 75% du capital social avec droit de vote ne soient présents (que ce soit en personne, par procuration ou par un représentant dûment autorisé). Si lors du premier appel, le quorum n'est pas atteint, la deuxième assemblée sera valablement constituée conformément audit article 194 de la loi sur les Sociétés commerciales pour une deuxième assemblée.

11.4. Présidence des assemblées générales des Associés.

11.4.1 Les gérants présents ou (si aucun gérant n'est présent), l'assemblée doivent désigner un gérant ou un Associé pour présider l'assemblée, et la désignation du président de séance doit être le premier acte de l'assemblée.

11.4.2 La personne qui préside une assemblée conformément à ce paragraphe est désignée sous le titre de «président de séance».

11.5. Ajournement des assemblées générales des Associés.

11.6.1 Si les personnes présentes à une assemblée générale dans la demi-heure qui suit l'heure prévue du début de séance ne constituent pas le quorum, ou si durant une assemblée, le quorum n'est plus atteint, l'assemblée doit être interrompue et une nouvelle assemblée doit être fixée au même jour de la semaine suivante, même heure, et chaque membre doit être informé par écrit par la Société de la date, de l'heure et du lieu de cette nouvelle assemblée («Nouvelle Assemblée»).

11.6. Si le quorum n'est pas atteint lors de la Nouvelle Assemblée dans la demi-heure qui suit l'heure fixée, l'assemblée aura lieu et la présence de tout Associé y participant constituera le quorum.

11.10. Procurations.

11.10.1 Chaque Associé a le droit de désigner un mandataire, à condition que ledit Associé en informe la Société par écrit, et qu'une notification donnant au mandataire des directives concernant le vote ou l'abstention sur le vote d'une ou plusieurs résolutions ne soit adressée à ce mandataire.

11.10.4 Sauf indication contraire dans le formulaire de procuration, il doit être considéré comme:

11.10.4.1 laissant à la personne qui y est désignée comme mandataire toute latitude sur la façon de voter à propos de toute résolution accessoire ou de procédure présentée, et

11.10.4.2 désignant cette personne comme mandataire pour tout ajournement de l'assemblée générale en question comme pour l'assemblée elle-même."

Neuvième résolution:

L'assemblée décide à l'unanimité de retirer le deuxième paragraphe de l'article 15 et le remplacer par le libellé suivant:

«Les gérants de la Société, à condition que la Société détienne dans la réserve les montants exigés en vertu de la loi applicable et sous réserve de son budget annuel approuvé, évalueront, de bonne foi, si des distributions intérimaires, trimestrielles ou annuelles, selon le cas, sont possibles et distribueront les montants disponibles pour une distribution conformément à cette évaluation. Si les gérants concluent que de telles distributions ne sont pas possibles, ils donneront à tous Associés, une explication écrite des raisons pour lesquelles ils en ont ainsi décidé, dans les 14 jours

Dixième résolution:

L'assemblée décide à l'unanimité de remplacer l'article 18 par le libellé suivant:

Tous les points non mentionnés dans les présents articles sont régis par l'Accord JVC entre les Associés, tels qu'il peut être périodiquement amendé.

«Conseil»	le conseil de gérance de la Société tel qu'il est constitué périodiquement conformément aux présents statuts
«Budget»	le budget annuel de la Société
«Jour ouvrable»	tous les jours, à l'exception du vendredi et du samedi ou de tout autre jour où les banques commerciales dans l'État d'Israël, au Grand-Duché de Luxembourg ou en Allemagne ne sont pas ouvertes aux transactions bancaires courantes.
«Contrôle»	à l'égard d'une personne morale, signifie le pouvoir pour une personne d'obtenir que les affaires de la personne morale soient dirigées selon ses désirs: (a) par la détention des parts sociales ou la possession du droit de vote, relativement à ladite personne morale ou une autre, ou (b) en vertu de pouvoirs conférés par les documents constitutifs ou sociaux, ou tout autre document régissant ladite personne morale ou une autre. et un Changement de Contrôle se produit si une personne qui contrôle une personne morale cesse de le faire ou si une autre personne en acquiert le contrôle, et «Contrôlé» doit être interprété en conséquence.
«Charge»	comprend toute hypothèque, charge, tout gage, nantissement, garantie, fiducie, droit de compensation ou autre droit ou intérêt de tiers, y compris toute cession à titre de garantie, réserve de propriété ou autre sûreté de toute nature, quelle que soit la façon dont elle a

	été créée ou est survenue, ou tout autre accord ou arrangement (y compris un contrat de vente et de rachat) ayant des effets similaires
«Groupe»	à l'égard d'une société (quel que soit son lieu de constitution), cette société, toute société dont elle est une filiale (sa société holding) et toutes autres Filiales de ladite société holding; et chacune des sociétés dans un Groupe est membre du Groupe et sauf si le contexte en dispose autrement, l'application de la définition de Groupe à une société à un moment donné s'applique à la Société telle qu'elle est alors constituée
«TRI»	signifie un taux équivalent annuel de rendement calculé sur une base trimestrielle à l'aide de méthodes de calcul appliquées de façon cohérente. Le rendement sera calculé sur tous les montants (directement et/ou indirectement) investis par une partie (y compris par des Apports en capital, des Prêts prioritaires et des prêts d'Associés et les coûts payés par la partie concernée au titre des services rendus à la Société ou à un Propriétaire de bien immobilier) dans un Propriétaire de bien immobilier ou, selon le cas, les propriétaires de toutes les Propriétés alors détenues, directement et/ou indirectement, par la Société
«Accord JVC»	Nonobstant ce qui précède, le montant total des coûts et dépenses encourus pour la création de la Société et les honoraires des consultations de spécialistes à cet effet, telles que les prestations de consultations juridiques, comptables et autres, doit être réparti par parts égales, afin de calculer le TRI pour chaque Propriété détenue, directement et/ou indirectement, par la Société, entre toutes les Propriétés appartenant alors à la Société. Accord de coentreprise en date du 16 juillet 2012 tel qu'il peut être amendé périodiquement.
«Propriétaire de bien immobilier»	signifie ITB FMZ Waldkraiburg B.V. et chacune des autres filiales de la Société qui détient certaines propriétés de commerce de détail en Allemagne (la «Propriété» ou les «Propriétés») ou un droit afférent à une propriété ou des Propriétés
«Question réservée»	a la signification énoncée à l'Article 10 de ces statuts
«Filiale»	à l'égard d'une société quel que soit son lieu de constitution (la société holding), toute autre société dans laquelle la société holding (ou une personne agissant pour son compte) détient ou Contrôle directement ou indirectement soit: (a) une majorité des droits de vote susceptibles d'être exercés aux assemblées générales de la Société, soit (b) le droit de désigner ou de révoquer des administrateurs disposant d'une majorité des droits de vote susceptibles d'être exercés aux réunions du conseil d'administration de la Société et toute société qui est une Filiale d'une autre société est aussi une Filiale de la société holding de cette société. Sauf si le contexte en dispose autrement, la définition de Filiale d'une société à un moment donné doit s'appliquer à cette société telle qu'elle est alors constituée.

Modifier l'ARTICLE 18, Décision de l'associé unique, sous-sections 1 et 2, comme suit:

Chaque désignation de gérants de la Société doit être entérinée par l'Assemblée Générale des Associés.

Le conseil de gérance doit être composé de trois gérants.

CEL et Menora doivent avoir chacun, le droit de proposer à l'Assemblée Générale une liste de quatre candidats au plus au poste de gérant.

L'Assemblée Générale doit désigner deux gérants figurant sur la liste de CEL et un gérant figurant sur la liste de Menora, à condition qu'au moins 75% du capital social de la Société avec droit de vote présents à l'Assemblée Générale votent en sa faveur.

Les Associés doivent avoir le droit, lors de l'Assemblée Générale de révoquer un gérant par un vote favorable de 75% du capital social de la Société avec droit de vote. Si une décision de révoquer un gérant a été initiée par l'Associé qui avait proposé sa désignation, tous les autres Associés s'engagent à soutenir la décision de révocation par leur vote favorable.

Onzième résolution:

L'assemblée décide à l'unanimité de retirer l'article 6.8 et l'insérer comme nouvel article 20 avec le titre «Chapitre VI- Définitions» et compléter le nouvel article 20 avec les définitions suivantes en ordre alphabétique et, par voie de conséquence, renuméroter l'article 6.9 actuel:

Les définitions et règles d'interprétation dans le présent article s'appliquent à ces statuts.

a. Une personne a des liens avec une société si:

i. elle est administrateur ou administrateur de fait de la Société ou affiliée à un administrateur ou administrateur de fait, ou

ii. elle est affiliée à la Société.

b. Une société est affiliée à une autre société dans l'une des situations suivantes:

- i. si l'une des sociétés Contrôle l'autre, ou
- ii. si c'est la même personne qui exerce le Contrôle des deux, ou
- iii. si une personne (A) a le Contrôle de l'une et des personnes qui sont affiliées à A, ou A avec des personnes qui sont ses affiliés, ont le contrôle de l'autre, ou si un groupe de deux personnes ou plus a le Contrôle de chaque société, et que les groupes comprennent les mêmes personnes ou peuvent être réputés comprendre les mêmes personnes en considérant (dans un ou plusieurs cas) un membre de l'un ou l'autre des groupes comme remplacé par une personne dont il est un affilié.

Douzième résolution:

L'assemblée décide à l'unanimité de remplacer le mot «associé» partout dans les statuts par le mot «shareholder» dans le texte anglais uniquement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le présent acte est fait au Luxembourg, à la date mentionnée au début de ce document.

Après lecture faite aux comparants, un mandataire a signé avec Nous le notaire l'original du document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. GAITO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 8 mai 2013. Relation: LAC/2013/21321. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013068565/1324.

(130084702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Beim Sylvie um Fëschmaart sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2536 Luxembourg, 10, rue Sigefroi.

R.C.S. Luxembourg B 177.459.

—
STATUTS

L'an deux mil treize.

Le six mai.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Madame Sylvie THOMA, indépendante, célibataire, née à Luxembourg le 14 novembre 1955 (No. Matricule 19551114220), demeurant à L-5368 Schuttrange, 33 rue de Canach;

ci-après dénomée «le comparant».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «BEIM SYLVIE UM FËSCHMAART sàrl».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce d'articles d'épicerie et d'accessoires, d'articles de boulangerie, de journaux, de périodiques, d'articles de toilette, d'articles scolaires, d'articles pour Noël, d'articles de fausse bijouterie, de jouets, de cartes-vues et d'article de papeterie, d'articles de poterie, d'articles de confiserie, d'articles de souvenirs aux foires et marchés, d'articles pour fumeur, ainsi que l'exploitation d'un débit d'alcool, d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales de CENT EURO (Euro 100.-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique à savoir Madame Sylvie THOMA, indépendante, célibataire, née à Luxembourg le 14 novembre 1955 (No. Matricule 19551114220), demeurant à L-5368 Schuttrange, 33 rue de Canach

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mantaire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (Euro 1.250.-).

Assemblée générale.

Et à l'instant, l'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner elle-même comme gérante unique à savoir Madame Sylvie THOMA, indépendante, célibataire, née à Luxembourg le 14 novembre 1955 (No. Matricule 19551114220), demeurant à L-5368 Schuttrange, 33 rue de Canach

Elle peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-2536 Luxembourg, 10 rue Sigefroi.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux ... tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, ... et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Thoma Sylvie, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 8 mai 2013. Relation: EAC/2013/5995. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 21 mai 2013.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013068752/80.

(130084093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Sitback S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.825.

—
EXTRAIT

En date du 27 mai 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- M. Denis Troshanin, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013068583/15.

(130083877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Stingray Holding S.A., Société Anonyme Soparfi,

(anc. Stingray Holding S.A.-SPF).

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 40.431.

—
L'an deux mille treize, le dix-sept mai.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "STINGRAY HOLDING S.A. - SPF", établie et ayant son siège à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, constituée suivant acte du notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN de Luxembourg en date du 4 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 462 de 1992, modifiée une dernière fois suivant acte du notaire Joseph ELVINGER de Luxembourg en date du 10 décembre 2010, publié au dit Mémorial, Numéro 371 du 24 février 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 40.431,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Christelle Demichelet, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Sophie Becker, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

L'assemblée choisit comme scrutateur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de statut pour adopter le régime des sociétés de participations financières ainsi que son objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société.

2. Changement de la dénomination sociale de la Société;

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 1 des statuts de la Société;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et d'adopter le régime des sociétés de participations financières ("SOPARFI"), ainsi de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «STINGRAY HOLDING S.A. - SPF» en «STINGRAY HOLDING S.A.»

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée choisit de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de STINGRAY HOLDING S.A."
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DEMICHELET, BECKER, VAN KEYMEULEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 22710. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013068637/63.

(130084713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Fast Track Diagnostics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 123.369.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of April,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Dr. William F. Carman, medical doctor, residing in Williamsfield, Greenloaning, Perthshire, FK150NA (United Kingdom);

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101 rue Cents, L - 1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Pr. Dr. Bernard Weber, medical doctor, residing professionally in L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale; here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101 rue Cents, L - 1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Mr. Udo Margraff, Pharm. biol., residing professionally in L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale; here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101 rue Cents, L - 1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Mr. Kubad Al Haidari, Msc Pharm., residing professionally in L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale; here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101 rue Cents, L - 1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Mrs. Miriam Steimer-Denne, medical manager, residing in D-66583 Spiesen, Spiesermühle 5 (Germany); here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101 rue Cents, L - 1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said powers of attorney signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented by their proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That the appearing persons are the shareholders of Fast Track Diagnostics Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 123.369, incorporated by a deed enacted by Maître Jean Seckler on 14 December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 March 2007 under number 346 (the "Company"). The articles of association of the Company have never been amended since (the "Articles").

II. That the share capital of the Company currently amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. That the shareholders declare that i) they represent more than three quarters of the share capital of the Company and ii) they are all present and representing to the present meeting, they have full knowledge of the agenda of the meeting and therefore expressly waive any notice requirements as set out in the articles of association of the Company so that the present meeting can deliberate on all items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of the article 10 of the Articles.
2. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved, the shareholders resolve to take the following sole resolution:

Sole resolution

It is resolved to amend the article 10 of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 10.

a) Transferability of the Company's shares

The transfer of shares of the Company between the shareholders is freely permissible.

However, no shareholder may, wholly or in part, transfer his shares in the company to a third party without the prior consent of the other shareholders.

The assignor shall, by means of a registered letter, inform the company and the other shareholders of any proposal transfer, that communication shall contain the name, first name, profession and address of the proposed assignee, as well as the price and the conditions of the proposed transfer. The other shareholders shall have a pre-emption right in relation to the shares to be transferred proportionally to the number of shares held by them.

The other shareholders shall inform within one month the company and the assignor by registered letter whether they wish to accept the proposed assignee or whether they will be exercising their right of pre-emption in whole or in part.

If the proposed assignee is accepted the latter shall become a shareholder in respect of the shares acquired by him which shall pass to him together with all rights and duties attaching thereto.

In case that the proposed assignee is refused and the other shareholders do not themselves wish to acquire the shares to be transferred, or wish to acquire only a part thereof, they shall have the right to nominate a third party who may acquire the shares in question.

In the case of death of a shareholder, his shares may not be transferred to persons who are not already shareholders without the express consent of the other shareholders representing at least three quarters of the shares owned by the survivors, except if they pass to the deceased's surviving spouse or to his heir(s) entitled to a compulsory portion of his estate.

The abovementioned conditions relating to the acceptance also apply where the transfer occurs by the way of donation, compulsory sale or in any other manner.

Transfer of shares of the Company by any original shareholder to his/her spouse and / or to his / her direct children is free and not subject to the pre-emption right set forth above.

b) Tag along and drag along

1.1. Subject to clause 1.2, if the effect of any proposed bona fide transfer of any shares of the Company would be a sale of the Company to a third party (the "Tag Transfer"), the Tag Transfer shall not be made unless the intending transferor(s) of such shares has ensured that the purchaser has unconditionally offered to purchase the same pro rata proportion of the other issued shares at the same price per share as those of the proposed Tag Transfer. The offer (the "Tag Along Offer") shall remain open for acceptance for not less than 15 business days. If the Tag Along Offer is accepted, the proposed Tag Transfer shall be conditional upon completion of the transfer and shall be completed at the same time as that sale. No Tag Along Offer shall be required pursuant to this clause 1.1 if a Drag Along Notice (as defined below) has been served under clause 1.2.

1.2 If the result of actual or any proposed bona fide transfer of any shares of the Company (the "Triggering Transfer") would result in a sale of the Company to a third party, the intending transferor of such shares (or, if there is more than one transferor, any of them) and the holders of more than 50 per cent of the shares (the "Calling Shareholders") shall have the right to require some or all the other holders of shares (the "Called Shareholders") to transfer some or all their shares to the proposed transferee (the "Transferee") conditional upon completion of the Triggering Transfer (the "Completion Date"). The transfer by the Called Shareholders shall be for cash and at the same price per share as shall have been agreed between the Calling Shareholders and the Transferee (the "Prescribed Price"). The right of the Calling Shareholders shall be exercised by the Calling Shareholders giving written notice to the Called Shareholders to that effect (the "Drag Along Notice") accompanied by copies of all documents required to be executed by the Called Shareholders to give effect to the required transfer.

1.3 The rights conferred by clause 1.2 shall only be exercisable if the Transferee is to a bona fide unconnected purchaser of the Calling Shareholders.

1.4. If a Called Shareholder makes default in transferring its shares (the "Remaining Shares") pursuant to clause 1.2. (the "Defaulted Called Shareholder"), the Company may authorize some persons to execute a transfer or transfers the Remaining Shares on the Defaulted Called Shareholder's behalf to each Transferee to the extent that the Transferee has, at the Completion Date, put the Company in funds to pay the Prescribed Price for the Remaining Shares offered to it. The Defaulted Called Shareholder shall surrender its share certificates for the Remaining Shares to the Company. On surrender, it shall be entitled to the Prescribed Price for the Remaining Shares. If the Company would not have issued share certificates, the Defaulted Called Shareholder shall be entitled to the Prescribed Price for the Remaining Shares at the registration by the board of managers of the Company in the shareholders' register of the Company of the Transferee as new owner of the Remaining Shares.

1.5 An obligation or a right to transfer a share pursuant to this clause shall be an obligation to transfer the entire legal and beneficial interest in such share free from encumbrance."

This sole resolution has been approved unanimously by the shareholders at a majority of 100% of the share capital of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing persons, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Dr. William F. Carman, docteur en médecine, demeurant à Williamsfield, Greenloaning, Perthshire, FK150NA (Royal-Union);

Ici représenté par M. Régis Galiotto, ayant son adresse professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Pr. Dr. Bernard Weber, docteur en médecine, demeurant professionnellement à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale;

Ici représenté par M. Régis Galiotto, ayant son adresse professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Mr. Udo Margraff, pharmacien biologiste, demeurant professionnellement à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale;

Ici représenté par M. Régis Galiotto, ayant son adresse professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Mr. Kubad Al Haidari, pharmacien, demeurant professionnellement à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale;

Ici représenté par M. Régis Galiotto, ayant son adresse professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Mrs. Miriam Steimer-Denne, gérant médical, demeurant à in D-66583 Spiesen, Spiesermuhle 5 (Allemagne);

Ici représentée par M. Régis Galiotto, ayant son adresse professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexée au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés par son mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que le comparant sont les associés de Fast Track Diagnostics Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.369, constituée par un acte de Maître Jean Seckler en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 mars 2007 sous le numéro 346 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés (les «Statuts»).

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros chacune (125 EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

III. Que les associés déclarent i) qu'ils représentent plus des trois quarts du capital social et ii) qu'ils sont tous présents ou représentés à la présente assemblée, qu'ils ont été informés du contenu de l'ordre du jour de la présente assemblée et dès lors qu'ils renoncent à toute formalité requise par les statuts de la Société de sorte l'assemblée puisse délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 10 des Statuts.
2. Divers.

Après l'approbation de ce qui précède, les associés ont pris l'unique résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé de modifier l'article 10 des Statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.**

a) Cessibilité des parts sociales de la Société

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Toutefois, aucun associé ne peut, entièrement ou partiellement, céder ses parts sociales à une tierce personne sans l'accord préalable des autres associés.

Le cédant doit, moyennant lettre recommandée, informer la Société et les autres associés sur chaque proposition de cession. Cette communication doit contenir le nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire envisagé aussi bien que les prix et les conditions de la cession. Les autres associés ont un droit de préemption proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux.

Les parts sociales ne peuvent pas être transmises à un non-associé pour cause de mort sans accord préalable des trois quarts des associés survivants. Cette disposition n'est pas applicable au cas où les parts sociales seront transmises au conjoint survivant respectivement à un ou plusieurs héritiers réservataires.

Les dispositions sont aussi applicables pour tout transfert de propriété des parts sociales qui pourrait se faire par donation, vente forcée ou toute autre manière.

Les autres associés informeront endéans un mois la Société et le cédant par lettre recommandée s'ils sont disposés à accepter le transfert proposé, ou s'ils entendent exercer partiellement ou entièrement leur droit de préemption.

Si la cession proposée est acceptée, le cessionnaire devient associé en fonction des parts sociales qu'il aura acquises avec tous les droits et obligation y rattachés.

Au cas où le transfert proposé est refusé et que les autres associés ne sont pas disposés à acquérir eux-mêmes les parts sociales proposées à la vente, ils auront le droit de désigner une autre tierce personne pour acquérir les parts sociales en question.

Le transfert des parts sociales de la Société par un associé initial à son / sa époux(se) et / ou à ses enfants directs n'est pas soumis au droit de préemption exposé ci-dessus.

b) Offre d'achat et droit de vente forcée

1.1. Sous réserve de l'article 1.2, si l'effet de toute proposition de transfert de toute part sociale de la Société faite de bonne foi devait constituer une vente de la Société à un tiers (le «Tag Transfert»), le Tag Transfert ne peut être fait que si le cédant initial de telles parts sociales a veillé à ce que le cessionnaire ait inconditionnellement offert d'acquérir le même prorata des autres parts sociales émises au même prix par part sociale que celui du Tag Transfert proposé. L'offre (l'«Offre d'Achat») restera sujette à acceptation pendant un délai d'au moins 15 jours ouvrables. Si l'Offre d'Achat est acceptée, le Tag Transfert proposé sera subordonné à la réalisation de la cession et sera réalisé en même temps que cette vente. Aucune Offre d'Achat ne sera requise conformément à cette clause 1.1. si une Notice de Vente Forcée (telle que définie ci-dessous) a été signifiée en vertu de l'article 1.2.

1.2. Si le résultat d'un transfert actuel ou proposé de bonne foi de toute part sociale de la Société (le «Transfert Déclenchant») résultait en une vente de la Société à un tiers, le cédant initial de telles parts sociales (ou, s'ils sont plusieurs cédants, l'entre d'entre eux) et les détenteurs de plus de cinquante pourcent des parts sociales (les «Associés Appelants») auront le droit d'exiger que certains ou tous les autres détenteurs de parts sociales (les «Associés Appelés») transfèrent toute ou partie de leurs parts sociales au cessionnaire proposé (le «Cessionnaire») sous condition de la réalisation du Transfert Déclenchant (la «Date de Réalisation»). Le transfert par les Associés Appelés sera en numéraire et au même prix par part sociale que celui qui a été convenu entre les Associés Appelants et le Cessionnaire (le «Prix Prescrit»). Le droit des Associés Appelants devra être exercé par les Associés Appelants moyennant une notification écrite en ce sens aux Associés Appelés (la «Notification de Vente Forcée») accompagnée de copies de tous les documents qui devront être signés par les Associés Appelés pour donner effet au transfert requis.

1.3. Les droits conférés à la clause 1.2. s'exerceront uniquement si le Cessionnaire est un acquéreur de bonne foi non lié aux Associés Appelants.

1.4. Si un Associé Appelé fait défaut dans le transfert de ses parts sociales (les «Parts Sociales Restantes») en vertu de la clause 1.2. Associé Appelé Défaillant»), la Société peut autoriser certaines personnes à exécuter le transfert ou à transférer les Parts Sociales Restantes pour le compte de l'Associé Appelé Défaillant au Cessionnaire, pour autant que le Cessionnaire ait, à la Date de Réalisation, remis à la Société les fonds pour payer le Prix Prescrit pour les Parts Sociales Restantes qui lui sont offertes. L'Associé Appelé Défaillant devra restituer à la Société ses certificats de parts sociales pour les Parts Sociales Restantes. A cette restitution, il aura droit au Prix Prescrit pour les Parts Sociales Restantes. Si la Société ne devait pas avoir émis de certificats de parts sociales, l'Associé Appelé Défaillant aurait droit au Prix Prescrit pour les Parts Sociales Restantes à l'inscription, par le conseil de gérance de la Société dans le registre de parts sociales de la Société, du Cessionnaire comme nouveau détenteur des Parts Sociales Restantes.

1.5. Une obligation ou un droit de transfert de parts sociales conformément à cet article constitue une obligation de transférer l'intégralité de la propriété juridique et économique de telles parts sociales, libres de toute sûreté.»

Cette résolution unique a été approuvée à l'unanimité par les associés à une majorité représentant 100 % du capital social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2013. Relation: LAC/2013/20854. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013068285/234.

(130084366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Sotrega Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4732 Pétange, 54, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 177.469.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le quinze mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Christian Trevisani, Gérant technique, né le 28 décembre 1975 à Ougrée (Belgique), demeurant au 1, rue de Maestricht, B-4607 Berneau (Belgique).

2. Monsieur Jean-Christophe Sommacal, associé, né le 28 avril 1985 à Liège (Belgique), demeurant au 414, rue Emile Vandervelde, B-4610 Beyne Heusay (Belgique).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «SOTREGA LUX S. à r.l.»

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet les prestations de services dans le domaine de la construction. Elle pourra effectuer tous les travaux de rénovation, terrassement, plafonnage, isolation, pose de chape de béton et de carrelages.

La société a également pour objet l'achat, la vente, l'importation et l'exportation en gros, semi-gros et détail de matériels, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Art. 6. La capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Lorsque la société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. Les cessions des parts doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir de leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social. La réunion de toutes les parts entre les mains d'une seule personne n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Art. 15. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1er sont inscrites sur le procès verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription des parts

Les parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Christian Trevisani, précité	10 parts sociales
Monsieur Jean-Christophe Sommacal, précité	90 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Toutes ces parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à EUR 1.000.

Résolutions des associés

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian Trevisani, né le 28 décembre 1975 à Ougrée (Belgique), demeurant au 1, rue de Maestricht, B-4607 Berneau (Belgique).

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est fixé à L-4732 Pétange, 54, rue de l'Eglise.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

signé: C. TREVISANI, J.-C. SOMMACAL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2013. Relation: LAC/2013/23179. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013068626/91.

(130084240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Intelsat Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 162.240.

EXTRAIT

Le mandat de gérant de la Société de M. David McGlade a pris fin avec effet au 20 mai 2013.

Le mandat de gérant de Mme Michelle Bryan a été renouvelé avec effet au 20 mai 2013 pour une durée indéterminée.

Il a été décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 20 mai 2013 pour une durée indéterminée:

- M. Jean Flavien Bachabi, né le 27 janvier 1951 à Tanguiéta (Bénin) et demeurant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

- M. Simon Van De Weg, né le 27 avril 1972 à Paget (Bermudes) et demeurant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Jean Flavien Bachabi;

- Michelle Bryan;

- Michael McDonnell;

- Simon Van De Weg.

Les personnes suivantes ont été nommées comme délégués à la gestion journalière, chacune en qualité reprise ci-dessous, avec effet au 23 avril 2013 pour une durée se terminant à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013, chacune avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière:

- M. Jean Flavien Bachabi, né le 27 janvier 1951 à Tanguiéta (Bénin) et demeurant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en qualité de Président Directeur Général;

- Mme Michelle Bryan, née le 13 octobre 1956 dans l'état de New York (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant professionnellement au 3400 International Drive NW, Washington DC 20008 (Etats-Unis d'Amérique), en qualité de Vice-Président et Secrétaire;

- M. Simon Van De Weg, né le 27 avril 1972 à Paget (Bermudes) et demeurant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en qualité de Secrétaire Adjoint.

Il en résulte que les délégués à la gestion journalière de la Société sont désormais les suivants:

- Jean Flavien Bachabi, Président Directeur Général;
- Michelle Bryan, Vice-Président et Secrétaire;
- Simon Van De Weg, Secrétaire Adjoint.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013068756/40.

(130084324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Surrey Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.488.

Extrait du contrat de cession de parts en date du 26 mars 2013

En vertu de l'acte de transfert de parts, en date du 26 mars 2013, l'associé unique Dart Holdings (Cayman) Limited, avec siège social à 113, South Church Street, Queensgate House, 4th Floor, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, immatriculée auprès du Registrar of Companies Cayman Islands sous le numéro 154000, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 20,000 parts sociales ordinaires d'une valeur de 1 USD chacune, à Ata Invest S.à r.l., avec siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerces et des Sociétés sous le numéro B 155.750.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013068592/20.

(130084681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Legg Mason Managed Solutions SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 60.118.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 21 mai 2013 à 11.00 heures au siège social 145, rue du Kiem, L-8030 Strassen:

- L'Assemblée a décidé de réélire Mr. Joseph P. LaRocque - 1236 Clearfield Circle, 21093 Lutherville, Maryland, USA, Mr. Joseph M. Keane 15 Rathasker Heights, Naas, Co. Kildare, Irlande, Mr. John Alldis - 4, Rue Belle-Vue, L-4974 Dippach et Mr. Brian Collins - Festina Lente, Herbert Road, Bray, Co. Wicklow, Irlande au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, ont été réélus en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé pour l'année comptable commençant le 1^{er} janvier 2013.

- L'Assemblée a ratifié la ré-élection de Mr. John Alldis en qualité d'Administrateur-délégué qui peut agir comme représentant unique de la Société et peut signer seul tout acte de gestion journalière.

- L'Assemblée a ratifié la ré-élection de Mr. Robert Shearman - 20, Quintonside, Grange Park, Northampton, NN4 5AE, Royaume-Uni, en qualité de Délégué à la gestion journalière qui peut agir comme représentant unique de la Société et peut signer seul tout acte de gestion journalière.

Pour le compte de Legg Mason Managed Solutions SICAV

Signature

Référence de publication: 2013068758/22.

(130084412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Vap Restaurants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.301.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société VAP RESTAURANTS S.A. qui s'est tenue en date du 27 mai 2013

Il a été décidé ce qui suit:

de remplacer Monsieur Michel Antolinos, Administrateur de catégorie «B» démissionnaire par:

- Monsieur Salvatore Perri, demeurant 4 avenue du Premier Consul, F-92500 Rueil Malmaison (France), né le 27/12/1962 à Bruyères (France)

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Messieurs Gregor Gerlach et Mario C. Bauer, Administrateurs de catégorie «A»;

- Messieurs Grégory Antolinos-Chanteperdrix et Salvatore Perri, Administrateurs de catégorie «B».

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013068697/20.

(130084170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Vlivante International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.999,40.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.484.

1. Du changement de nom de l'associé en date du 23 avril 2013 de Stichting Administratiekantoor Vlivante International en Stichting Administratiekantoor VILUX.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Vlivante International S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2013068696/14.

(130084429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2013.

Piwa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 17-19, rue des Treves.

R.C.S. Luxembourg B 21.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069318/9.

(130085638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.

Pixx S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013069319/9.

(130085698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2013.
